



Thônex

Présences :

Messieurs	Marc Kilcher Pascal Uehlinger Bruno da Silva	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Philippe Calame	Président du Conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie N'guessan Pélagie Menoud Jacqueline Raiola Laurence	Moro Virginie Munier Alexandra Peillonnex Chloé Tercier Heidi
Messieurs	Aebi Benjamin Avigdor Daniel Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Camuglia Joseph Germann Martin Knörr Stephen Leutenegger	Nicolet Alain Noël Philippe Piguet Frédéric Saudan Guy Stark Richard Thomas Sébastien Wünsche Florian
Bastien	Loureiro Daniel	

Excusés : MM. Bachmann Dimitri et Cruzado Jules



Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021
2. Communications du bureau du conseil municipal
3. Communications du conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Pétition « contre la modification de circulation du chemin de la Mousse et modification de circulation sur voie de bus »
6. Budget 2022
 - Nombre de centimes additionnels
 - fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
 - indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux
 - fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-
 - budget de fonctionnement
 - autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts.
7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 602'000.- pour le versement d'une contribution 2022 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Adrien-Jeandin
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'670'000.- pour l'aménagement du secteur mairie-voirie, selon répartition suivante :
 1. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'204'000.- pour le réaménagement du périmètre centre de voirie de la Mairie
 2. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.- pour le réaménagement des déchetteries dans le périmètre de la Mairie
10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 152'000.- pour la rénovation des locaux dédiés à la petite enfance et aux activités parascolaires
11. Demande de transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif d'une somme de CHF 93'329.- correspondant à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif sis au 16 avenue Tronchet
12. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 335'000.- pour les travaux du restaurant le Nautica



13. Mise à jour du Plan Directeur Communal :

1. Mise à jour de la stratégie d'aménagement pour l'évolution des quartiers villas
2. Elaboration d'une stratégie communale pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur

14. Dissolution de l'Association 3 Chêne Culture

15. Propositions du Conseil administratif

16. Questions écrites

17. Propositions individuelles

Le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue la présence de MM. Marc Kilcher, Maire, de Bruno da Silva et Pascal Uehlinger, Conseillers administratifs, et souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du public. Il rappelle pour la bonne forme que la séance du Conseil municipal est retransmise sur Internet via le son et l'image (une caméra filme au-dessus de sa tête). Il excuse ensuite les absences de MM. Cruzado et Bachmann.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (22 voix pour).

2. Communications du bureau du conseil municipal

Le Président annonce la démission de M. Cruzado avec effet la veille de la présente séance pour des raisons de santé et familiales.

Arrivée de M. Noël et de Mme Peillonex à 20h02.

Le Président ajoute que le Bureau a également reçu un courrier de l'entreprise Locatelli en date du 12 novembre 2021. En résumé, le directeur de la société Locatelli se plaint que le CSSM ne fait pas des demandes d'offres auprès d'entreprises de la commune et en particulier de la sienne qui contribue pourtant fortement au CSSM depuis quelques années. Le CSSM ayant été saisi du premier courrier, il ne sera en principe pas donné suite par le Conseil municipal.



Recommandée avec
accusé de réception

Monsieur Le Président du
Conseil Municipal de la
Commune de Thônex



Monsieur Philippe Calame
Chemin du Bois des Arts 58 CP 64
1226 Thônex

Chêne-Bourg, le 10 novembre 2021

Monsieur Le Président du Conseil Municipal,
Monsieur Philippe Calame,

Messieurs les Conseillers
Administratifs,

Mesdames, Messieurs les Conseillers
Municipaux,

Je vous remets en pièce jointe le courrier que j'ai envoyé au Conseil Intercommunal du CSSM.

Je vous laisse le soin d'informer le Conseil Municipal.

En vous remerciant par avance, je vous présente, Monsieur Le Président, mes cordiales salutations sportives.


LOCATELLI MAX SA

LOCATELLI Serge
Administrateur - Directeur

**Recommandé avec accusé
de réception**

Centre Sportif de Sous Moulin
Monsieur Le Président du
Conseil Intercommunal
Monsieur Jean-Luc Boesiger
Route de Sous Moulin 39
1226 Thônex

Chêne-Bourg, le 10 novembre 2021

Monsieur Le Président du Conseil Intercommunal
Monsieur Jean-Luc Boesiger,



Messieurs les Conseillers Administratifs du Conseil Intercommunal, et les membres du bureau,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux du Conseil Intercommunal,

Depuis fort longtemps est affiché sur le mur un rappel du respect, face à l'entrée et où toute personne pénétrant dans le Centre Sportif de Sous-Moulin voit l'affiche en question.

Malheureusement, j'ai le regret de constater que la Direction de celui-ci ne le respecte pas.

En effet depuis 1962, l'entreprise Max Locatelli SA a sponsorisé pour plus de 5'000.- annuel ce qui fait que notre participation à ces diverses sociétés d'un montant de facturation annuel de près de 100'000.- au CSSM en souhaitant avoir un bénéfice de 10% sur le chiffre d'affaire annuel facturé au CSSM ce qui en loin le cas après participé gratuitement aux diverses manifestations organisées par des clubs du CSSM, a supporté également le CSSM en payant un panneau publicitaire sur le pourtour de la patinoire depuis son inauguration dont j'ai eu l'honneur d'inaugurer la glace de la patinoire lors d'un match de hockey contre le team du Club des Patineurs des Trois Chênes ceci comme membre du Conseil Intercommunal en étant délégué de la commune de Chêne-Bourg.

Or, je suis obligé de constater que des travaux conséquents de plus de CHF 25'000.- sont réalisés soit :

La modification du restaurant du CSSM sans que notre entreprise soit invitée par la Direction de celui-ci soit par la réception d'une soumission ou une demandée d'offre.

For de constater également lors de mes passages réguliers (j'amène mon petit-fils pour son entraînement) que, depuis la fermeture de la buvette, les travaux de transformation de la buvette et des bureaux du CSC ont débuté et ce à nouveau par une autre société non Chênoise sans que notre entreprise soit invitée par le responsable technique ou par la Direction par la réception d'une soumission ou une demande d'offre.

Or ou je reviens au manque de respect par la direction du CSSM les travaux exécutés d'écrit ci-dessus et également comprenant les dépannages urgents ou de petites interventions par une société concurrente ayant son siège sur la rive droite et aucun produit imposable sur les Trois Chênes vous me permettre de ne pas accepter cette situation inacceptable de ma part.

Dernièrement lors d'un match à la patinoire, j'ai posé la question à Monsieur Olivier Dallais Conseiller Municipal et représentant de la commune de Chêne-Bourg au CSI, si sa société avait été contactée pour établir son offre. Il m'a répondu qu'il a dû se rendre à la Direction du centre pour faire valoir que son entreprise était établie sur la commune de Chêne-Bourg afin de recevoir les documents pour remettre son prix pour l'exécution des travaux.

Je tiens également à vous informer que les sociétés Locatelli Max SA et Locatelli Serge SA, dont je suis l'Administrateur et Directeur Général, ont leurs sièges respectifs sur la commune de Chêne-Bourg et que ces deux sociétés fortes de plus de 40 collaborateurs et que, moi-même citoyen de celle-ci, payons nos impôts sur la commune précitée.



Au vu de ce qui précède, je vous demande, Messieurs les Conseillers Administratifs du Conseil Intercommunal et Madame, Messieurs les Conseillers Municipaux du Conseil Intercommunal, de me faire un retour sur ce manque de respect envers notre entreprise et d'autres entreprises dans d'autres corps de métier des Trois Chêne de bloquer ces travaux dans une éthique de concurrence et de remettre en soumission la totalité de ceux-ci, deux à trois mois de retard vous permettra d'être des représentants respectés dans vos communes.

Dans cette attente, je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations sportives.


LOCATELLI MAX SA

LOCATELLI Serge
Ad

NB: Copie à chaque Présidence du Conseil Municipal des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bougeries et de Thônex

Le Président informe enfin que le Bureau du Conseil municipal se réserve le droit de passer au point 15 de l'ordre du jour à 23h00.

3. Communications du conseil administratif

La parole est successivement cédée à :

3.1 M. Marc Kilcher, Maire

3.1.1 Espaces publics

Lors du dernier Conseil municipal, M. Kilcher avait eu le plaisir de souligner la réussite des équipes du service de l'espace public qui avaient gagné le premier prix du concours « Nature en ville ». M. Kilcher continue sur sa lancée et signale qu'au concours des balcons fleuris des communes genevoises Thônex est arrivée en deuxième dans la catégorie des balcons les plus fleuris et qu'elle a obtenu un troisième rang pour les aménagements éphémères. Il y a donc eu un grand succès pour l'ensemble des équipes de la commune en 2021. M. Kilcher saisit l'occasion pour remercier l'ensemble des collaborateurs des espaces verts respectivement de l'espace public pour ce travail réalisé et les trois prix gagnés. À noter que le concours des balcons fleuris comporte deux catégories et que les 45 communes du Canton y postulent. Thônex a obtenu un très bon score en 2021.

3.1.2 MAP Foron

Les aménagements du Canton qui s'inscrivent dans la logique de MAP Foron ont été lancés au niveau du centre hospitalier de Belle-Idée. Actuellement, les aménagements qui sont sur la promenade des Lucanes ont été poussés jusqu'à la hauteur du quartier d'Etienne-Chennaz. Une réalisation du Canton permet de pouvoir déambuler depuis Belle-Idée à travers Belle-Terre en direction de Moillesullaz. Dès la rentrée 2022, la suite de ce projet cantonal se poursuivra sur le site de la commune.



3.1.3 Police et sécurité

M. Kilcher rapporte les résultats des contrôles réalisés pendant le mois de novembre dans la descente de l'avenue Adrien Jeandin en partant du giratoire de l'avenue de Thônex et en direction des EPI. Les mesures ont démontré qu'il y avait très peu d'excès de vitesse (la zone est limitée à 50 km/h). Un certain nombre de Conseillers municipaux étant nouveaux dans cet hémicycle, M. Kilcher rappelle qu'il essaie depuis la dernière législature d'informer le Conseil municipal à chacune de ses séances sur les statistiques d'excès de vitesse ou sur les problématiques liées aux excès de vitesse sur la commune grâce au service de la police municipale.

3.1.4 Nouveaux collaborateurs

Deux nouveaux collaborateurs ont rejoint la commune. Le premier est M. Yoan Lépée, horticulteur paysagiste au sein de l'espace public qui remplace en partie le poste de la personne qui a quitté la commune. La seconde personne, présente lors de la séance, est Mme Samantha Reichenbach qui est la nouvelle assistante du Conseil administratif. Elle fait dorénavant l'interface et aide le Conseil administratif dans la gestion de ses dossiers. M. Kilcher lui souhaite bonne chance et une belle réussite à Thônex.

3.2 M. Bruno da Silva, Conseiller administratif

3.2.1 Pavillon du Bois-des-Arts

Un projet est actuellement en cours dans le pavillon qui jouxte l'école du Bois-des-Arts. Cette année, ce pavillon a été retiré de l'escarcelle du DIP. Toutes les classes sont aujourd'hui regroupées au sein même de l'école. La commune a pu récupérer l'exploitation complète de ce pavillon. Le projet est similaire à celui d'une maison d'associations tournée vers la thématique de l'enfance (0 à 15 ans essentiellement). Ce projet est porté par une quinzaine d'associations actives dans des domaines aussi variés que l'apprentissage de langue, l'accompagnement à la parenté, la ludothèque ou encore les TSHM. Cet espace sera inauguré le 15 décembre pour cet événement auquel les membres du Conseil municipal sont attendus nombreux. Un concours a été lancé pour rebaptiser le bâtiment, un nom que les enfants du quartier des environs pourront s'approprier. Une fresque est aussi envisagée ainsi que la création d'un logo toujours avec la participation des enfants du quartier.

3.2.2 Exposition photo

À l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre, une exposition photo itinérante a été lancée et a commencé dans le quartier du Curé-Desclouds, portée notamment par des associations présentes dans l'espace susmentionné. Il s'agit d'une exposition composée de photos prises essentiellement par des enfants habitants les quartiers qu'ils ont photographiés. Ils témoignent au travers de ces photos des thématiques liées aux droits de l'enfant. L'exposition a été inaugurée le samedi 20 novembre au quartier du Curé-Desclouds. Elle y restera jusqu'au 15 décembre pour aller ensuite du 15 décembre au 10 janvier sur la place Graveson, du 11 janvier au 10 février à l'école Belle-Terre et du 10 février au 28 février le long de la voie verte à hauteur du quartier d'Etienne-Chennaz. Ces informations se trouvent sur le site de la commune.



3.2.3 Festivités à venir

La fin d'année arrivant avec les festivités de Noël et de l'Escalade, l'administration travaille sur un concept qui puisse répondre aux normes sanitaires tant actuelles que prochaines. Les autorisations ont été déposées. M. da Silva a aujourd'hui bon espoir de pouvoir maintenir ces manifestations après deux années d'interruption.

3.3 M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

3.3.1 Villa Minazzi

La parcelle de la villa Minazzi où se trouvent actuellement les pavillons provisoires a été déclassée selon la demande du Conseil municipal.

3.3.2 PLQ Miribel

La commission Travaux et Bâtiments avait constaté une probable évolution du PLQ Miribel. Finalement, la commission des Travaux avait jugé opportun de poursuivre les études. Des discussions devront probablement se tenir car le coût de l'étude pour aller de l'avant avec le PLQ s'élève à CHF 94'000.- ce qui n'est pas une somme négligeable. M. Uehlinger reviendra en commission avec ce sujet pour savoir comment construire la suite du dossier.

3.3.3 Dépassements

Il y aura un probable dépassement en lien avec le pavillon des jardiniers (sur Belle-Terre) qui est aujourd'hui estimé à CHF 137'000.-. Cependant, la commune n'a pas encore touché l'enveloppe des divers et imprévus qui se monte à CHF 67'000.- environ. Des économies restent possibles avec comme espoir de redresser la situation. Le terrain est beaucoup moins bon que prévu, des cuvelages sont notamment à faire dans les sous-sols car la nappe phréatique est très proche de la surface. Il y a eu des dépassements d'adjudication par rapport au devis général sur le terrassement, les canalisations et le béton maçonnerie. En effet, passablement de matières premières ont augmenté et, contrairement aux autres chantiers où le gros œuvre est souvent une source d'économie, cela ne s'est pas avéré pour le cas d'espèce. Il y a également eu un dépassement dans l'installation de la ventilation, dans les portes automatisées et dans des aménagements extérieurs, ce qui sera peut-être source d'économie. Enfin, à noter que le bâtiment est prévu en THPE et que la commune toucherait en principe des subventions de l'OCEN.

4. Rapports des commissions

Le Président précise que l'ensemble des rapports des présidents ont été envoyés à l'avance aux Conseillers municipaux. L'entier des rapports est intégré dans le procès-verbal.

- **M. Guy Saudan, président de la commission cohésion sociale**

Séance du 5 octobre 2021

La commission a lieu en présence du conseiller administratif M. da Silva et d'un conseiller municipal par parti. Elle est chargée de traiter les demandes de subventions pour les aides à la jeunesse, à l'aide humanitaire et à l'aide sociale. Pour la 1ère fois, les demandes ont été faites grâce au nouveau



portail mis en place par le service social qui a effectué un énorme travail de préparation.

L'examen des dossiers débouche sur une pré-attribution de CHF 27,000.- pour l'aide à la jeunesse et CHF 89,000.- pour l'aide humanitaire.

La plupart des décisions ont eu lieu sans vote. Celles qui font exception sont :

- Pour Stop suicide, le président a tranché pour maintenir le montant de CHF 9,000.-
- Pour action for development, le président tranche pour ne rien attribuer.
- Pour l'association Keisner initiative for Uganda, la commission attribue CHF 2,000.- à l'unanimité.
- Pour l'association Ushagram suisse, la commission décide de réduire le montant à CHF 4,000.- par 3 voix pour et une abstention.
- Pour Casa alianza Honduras, la décision est prise par 2 voix contre, une pour et une abstention de ne pas la soutenir.
- Pour ordre et association humanitaire, le président tranche pour l'octroi de CHF 2,000.-

La pré-attribution pour les aides sociales aura lieu lors de la prochaine séance.

Séance du 14 octobre 2021

La commission a lieu en présence du conseiller administratif M. da Silva et d'un conseiller municipal par parti. Elle est chargée de traiter les demandes de subventions pour l'aide sociale.

L'examen des dossiers débouche sur une pré-attribution de CHF 88,000.- pour l'aide sociale.

Toutes les décisions ont eu lieu sans vote.

En résumé, ont été pré-attribués

un total de CHF 27,000.- (budget CHF 16,000.--) à l'aide à la jeunesse,

un total de CHF 89,000.- (budget CHF 100,000.--) à l'aide humanitaire

un total de CHF 88,000.- (budget CHF 100,000.--) à l'aide sociale.

Une discussion s'en est suivi quant au dépassement de budget pour l'aide à la jeunesse. M. da Silva fait remarquer que ces sont les conseillers municipaux qui valident les comptes.

Séance du 19 octobre 2021

La commission d'attribution des aides a lieu en présence du conseiller administratif M. da Silva, de Mme Dahan, Cheffe de service de la cohésion sociale et de Mme Capobianco, Assistante administrative.

Pour l'aide à la jeunesse, aucune demande de changement n'a lieu.

- Le montant total de CHF 27,000.- est voté par 6 oui et une abstention.

Pour l'aide humanitaire, les demandes de changements suivantes ont fait l'objet d'un vote :

- Pour l'association pour l'instruction et le développement des enfants, un montant de CHF 2,000.- est voté par 5 pour et 2 abstentions.



- Pour Earth for India Foundation, un montant de CHF 2,000.- est accepté par 6 voix et une abstention.
- Pour Yémen 30, à l'unanimité, un montant de CHF 2,000.- est attribué.
- Le montant total de CHF 95,000.—est voté à l'unanimité.

Pour l'aide sociale, la demande de changement suivante a fait l'objet d'un vote :

- Pour Salmaa, la demande de retrait de la subvention de CHF 2,000.—est refusée par 3 voix, 1 voix pour et 3 abstentions.
- Le montant total de CHF 88,000.—est voté à l'unanimité.

En résumé, ont été attribués
un total de CHF 27,000.—(budget CHF 16,000.--) à l'aide à la jeunesse,
un total de CHF 95,000.—(budget CHF 100,000.--) à l'aide humanitaire
un total de CHF 88,000.—(budget CHF 100,000.--) à l'aide sociale.

Grand total des aides CHF 210,000.—(budget total CHF 216,000.--)

M. Da Silva exprime que la préparation de ces séances, malgré l'introduction de la plateforme, ont été laborieuses. Un bilan des potentiels de progression de la plateforme sera présenté à la Commission sociale du 30 novembre 2021. Ce sera l'occasion de revenir sur certains points liés au processus d'attribution.

- **M. Martin Germann, président de la commission urbanisme**

Séance du 2 novembre 2021

Point 2 : Traitement de la Motion « Les abeilles sentinelles de l'environnement » (MM-20-02)

Sur la base des explications de Monsieur Mickaël BLANC, entomologue, collaborateur scientifique auprès du Muséum d'histoire naturelle, invité à la séance, selon lesquelles, en substance, l'édification en milieu urbain de ruchers d'abeilles domestiques augmente trop la densité de ces abeilles au préjudice de la diversité biologique, la Commission a, à l'unanimité, accepté la proposition de renoncer au projet de construire des ruchers communaux à Thônex, mais de préserver l'aspect pédagogique de la motion, consistant à informer la population sur la biodiversité locale grâce à des modules et des ateliers, notamment avec l'aide de l'Association Terragir.

Point 3 : Traitement de la Motion « Luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain » (MM-19-08)

Par un vote à l'unanimité, la Commission a accepté la proposition d'insérer dans le Plan directeur communal une fiche sur la lutte contre les îlots de chaleurs, formulée conformément aux constats, aux principes stratégiques, aux échelles d'intervention, aux objectifs d'aménagement et aux mesures de mises en œuvre résumés dans la présentation projetée par le Bureau Urbanités lors de la séance.

Point 4 : Densification de la parcelle 4005 de la Commune de Thônex en dérogation au plan de densification de la zone villa

La Commission avait précédemment décidé de maintenir la densité ordinaire de 0,3 de la zone villa sur une parcelle à proximité des nouveaux



immeubles de Belle-Terre / Communaux d'Ambilly, dans la perspective de la préempter à long terme, afin de la restituer à l'état naturel. Toutefois, il s'est avéré que sur cette parcelle ainsi que sur celles qui l'entourent, des projets privés de construction ont vu le jour, auxquels la Commune n'a pas les pouvoirs de s'opposer et qui, pour les parcelles alentour, prévoient même des habitats groupés d'une densité supérieure de 0,38. Consulté en marge d'une procédure de demande d'autorisation de construire sur cette parcelle, le Conseil administratif a consulté à son tour la Commission sur l'opportunité soit d'autoriser une densité dérogatoire supérieure de 0,44 ou 0,48 sur cette parcelle, dans un quartier déjà urbanisé, tout en conservant la possibilité d'imposer certaines exigences écologiques en matière d'aménagement, soit au contraire d'y maintenir la densité ordinaire de 0,3, mais sans possibilité de donner des lignes directrices au promoteur.

Par 4 oui contre 3 abstentions, la Commission a accepté de permettre au Conseil administratif d'autoriser une dérogation de densité sur la zone Villa à proximité des immeubles de Belle-Terre.

Point 5 : Traitement de la motion « Continuons le développement de l'énergie solaire sur la Commune » (MM 21-05)

Le Conseiller administratif a énuméré des toits de bâtiments communaux sur lesquels il prévoit d'installer des panneaux solaires. Ce point étant seulement informatif, les commissaires ont discuté des critères qu'il conviendrait d'intégrer dans le cahier des charges pour les appels d'offre, sans prendre de décision.

• **M. Philippe Calame, président de la commission des finances**

Séance du 9 novembre 2021

Présents : 8 commissaires / 8

Pascal Uehlinger, Marc Kilcher et Bruno da Silva, Conseillers administratifs
Philippe Guex et Michel Zeder, secrétariat général

Frédéric Giroud, comptabilité communale

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 29 avril 2021

Le PV est approuvé par 6 oui et 1 abstention.

2. Examen du budget 2022 (pt 6 OdJ CM du 23.11.2021)

La première version du budget a été présentée le 2 novembre en séance de pré-budget.

Cette version du budget présentée prévoyait un excédent de charge d'un peu moins de 1.6 millions. Montant conforme aux normes applicables suite à la votation RFFA.

Un 1er projet de plan quadriennal devant démontrer un retour à l'équilibre en 2024 ne permet pour l'instant pas d'y arriver (voir point 3). Mais les comptes des dernières années démontrent que les recettes sont finalement toujours supérieures aux prévisions et que le CA et l'administration ne dépensent jamais l'entier des montants prévus. Ainsi les comptes 2021 pourraient finalement s'approcher de l'équilibre malgré un budget 2021 qui prévoyait une perte de l'ordre de 2.6 millions (voir point 1 rapport de la commission Finances du 11 novembre).



Après avoir traité, page par page le projet de budget, après avoir posé de nombreuses questions, fait des remarques politiques sur de nombreuses rubriques il est maintenu 4 amendements au projet de budget

- Rubrique 140.310 (matériel Easyvote) diminution de Fr. 8'500.- pour nouveau total à Fr. 0.-
Après un constat que ces envois easyvote, fait aux jeunes citoyens, finissent trop souvent dans la corbeille à vieux papier sans être lus, avec l'accord d'un des co-auteurs de ce projet à Thônex, la commission approuve cet amendement par 4 oui, 2 non et 1 abstention
- Rubrique 217.330 (amortissement bâtiments scolaires) augmentation de FR. 1'371'806.- pour un nouveau total à Fr. 3'947'453.-
Cet amendement est nécessaire en raison de la mise en service de l'Ecole Belle-Terre. Les commissaires ne votent pas sur cet amendement car obligatoire selon les normes MCH2.
- Rubrique 329.313.2 (soirée nouveaux citoyens et mérite thônésien) diminution de Fr. 10'000.- pour nouveau total à Fr. 10'000.-
Proposition faite pour correspondre aux frais effectifs des années précédentes, les commissaires approuvent cet amendement par 3 oui, 2 non et 2 abstentions
- Rubrique 629. 311 (nouvelle à créer pour subvention vélo)
Suite à la résolution vélo votée en octobre, proposition de se doter d'une enveloppe budgétaire de Fr. 30'000.- pour subventionner l'achat ou l'entretien des vélos, suite à la résolution votée en octobre. Le Conseil administratif délégué devant faire une proposition des règles d'attribution à la commission Mobilité.
Cet amendement est accepté par 6 oui et 1 abstention.

Ainsi le projet de budget, hormis l'amendement technique pour amortissement, est amendé avec un excédent de charges supplémentaires de Fr. 11'500.- Le nouveau budget 2022 tel qu'amendé prévoit un excédent de charge de Fr. 2'973'067.-

Aux votes finaux, les commissaires approuvent

- À l'unanimité : le nombre de centimes additionnels à 44
- À l'unanimité : les centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens à 100
- À l'unanimité : les indemnités inchangées pour le Conseil administratif et le Conseil municipal
- À l'unanimité : le montant minimal de la taxe professionnelle à Fr. 30.-
- À l'unanimité : le budget tel qu'amendé
- À l'unanimité : l'autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts

3. Présentation du plan financier quadriennal 2022-2025

Les budgets 2021 et 2022 ayant des excédents de charge trop importants, le Conseil administratif doit démontrer un retour à l'équilibre au plus tard au budget 2024.

L'administration et le Conseil administratif, sur la base des contraintes connues (salaires, frais usuels, amortissements, participations ACG/SIS/CSSM/FJT/..., recettes, ...) et tenant compte d'une augmentation max de 2 collaborateurs par année, d'une estimation sur les recettes fiscales qui découleront de l'augmentation importante de la population, mais aussi des amortissements supplémentaires qui seront nécessaires par les nouveaux investissements prévus par le CA et qui ne sont pas encore votés, arrive à une situation 2024 et 2025 encore négative. Dès lors des



solutions doivent être trouvées et le CA présentera un plan quadriennal probablement en décembre avec les choix opérés.

4. Divers

Pas de divers.

La séance est levée à 21h52.

Séance du 11 novembre 2021

Présents : 8 commissaires / 8

Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

Philippe Guex et Michel Zeder, secrétariat général

Ordre du jour :

1. Comptes 2021 : point de situation

Michel Zeder nous montre les grandes rubriques pour lesquelles il y a des non-dépensés importants (quelques postes vacants, des projets repoussés ou annulés) et les rubriques pour lesquelles les recettes sont plus faibles (locations). Les comptes 2021 semblent se diriger vers un non dépensé de l'ordre de 2 millions. L'AFC nous indique des recettes inférieures au budget, mais ces dernières années, systématiquement les annonces d'octobres se sont révélées pessimistes par rapport aux chiffres finaux de février. On pourrait ainsi potentiellement se rapprocher d'un équilibre des comptes 2021.

2. Demande d'un crédit d'engagement de Fr. 1'670'000.- pour l'aménagement du secteur mairie-voirie (pt 9 OdJ CM du 23.11.2021)

Ce projet avait été approuvé par le CA, en vertu de l'art 48 de la LAC, pendant la période où les CM avaient l'interdiction de se réunir. Afin de laisser une trace plus pérenne le SAfCo demande un vote de principe du CM malgré que les montants soient déjà engagés depuis 2020. Le montant concernant la déchèterie est amorti sur 10 ans et 30 ans pour les bâtiments.

Les commissaires approuvent cette demande à l'unanimité.

3. Demande d'un crédit d'engagement de Fr. 152'000.- pour la rénovation des locaux dédiés à la petite enfance et aux activités parascolaires (pt 10 OdJ CM du 23.11.2021)

Ce sujet est soumis au vote pour la même raison que le point 2. Amorti sur 10 ans.

Les commissaires approuvent cette demande à l'unanimité.

4. Demande de transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif d'une somme de Fr. 93'329.- correspondant à la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif sis au 16 av. TRONCHET (pt 11 OdJ CM du 23.11.2021)

L'électricité produite par ces panneaux étant essentiellement consommée directement sur place, il convient de transférer cette installation au PA. Montant amorti sur 10 ans, mais l'économie d'achat d'électricité est supérieure à ce montant.



Les commissaires approuvent cette demande à l'unanimité.

5. Demande d'un crédit complémentaire de Fr. 335'000.- pour les travaux du restaurant Le Nautica (pt 12 OdJ CM du 23.11.2021)

Suite aux premiers travaux de déconstruction partielle du Nautica, des éléments cachés et en mauvais état ont été mis en évidence. Après une commission des travaux réunie dans l'urgence, le choix a été fait de détruire totalement les éléments découverts et de refaire de suite à neuf afin d'éviter de nouveaux travaux dans 4-5 ans.

Les commissaires approuvent cette dépense à l'unanimité.

6. Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 602'000.- pour le versement d'une contribution 2022 au FIDU (pt 7 OdJ CM du 23.11.2021)

Les commissaires approuvent cette dépense récurrente et légalement obligatoire à l'unanimité.

7. Divers

Pas de divers

La séance est levée à 19h12.

• **M. Frédéric Piguet, président de la commission mobilité**

Séance du 4 novembre 2021

La Commission mobilité s'est réunie le 4 novembre 2021 en présence de M. Bruno DA SILVA, Conseiller administratif, et de Messieurs François FORTUNA, et Victor DE OLIVEIRA, du service technique communal.

La commission recevait M Frédéric ORVAIN, Ingénieur de l'Office cantonal des transports (OCT) pour que celui-ci nous présente le lancement des études concernant la requalification de la rue de Genève (axe géré par le canton principalement). Le périmètre complet des transformations à venir part de Moellesulaz et va jusqu'au chemin de la Fontaine qui est située sur la Commune de Chêne-Bougeries, quelque 130 mètres après le passage de la Seymaz. Le périmètre complet est partagé en quatre secteurs, dont deux concernent Thônex :

- 1° Moellesulaz – Av. Tronchet
- 2° Av. Tronchet – Rue Fr. Jacquier
- 3° Rue Fr. Jacquier – zone Peillonex-Grison
- 4° Zone Peillonex-Grison – Chemin de la Fontaine

But de l'étude, qui travaillera secteur par secteur, est de proposer des aménagements, définir les ambitions des partenaires pour ce projet en prenant en compte les questions foncières selon qu'il s'agit d'infrastructures sur le domaine public cantonal, communal ou privé, et évaluer les coûts.

Les pistes du projet d'étude sont les suivantes :

- Décloisonnement du site du tram (enlever les barrières et créer des passages-piétons nouveaux pour faciliter le passage d'un côté à l'autre de la rue commerçante de notre commune et ainsi la dynamiser ;



- Améliorer le confort climatique en recherchant une meilleure végétalisation et en valorisant les eaux pluviales ;
- Développer la mobilité douce ;
- Favoriser la sécurité pour l'ensemble des usagers.

Des approfondissements sont nécessaires pour trouver l'équilibre entre le décloisonnement du tram, la sécurité, la gestion du trafic et le confort climatique.

M. da Silva précise que le projet se fera en accord avec le plan cantonal du climat voté qui a l'objectif ambitieux de faire baisser de 40% les émissions de CO2 avant 2030 en recourant au transport modal.

Le rapport de la Commission cantonale d'étude de cet avant-projet sera en principe terminé en avril 2022.

5. Pétition « Contre la modification de circulation du chemin de la Mousse et modification de circulation sur la voie de bus »

Le Président cède la parole à M. da Silva, Conseiller administratif, pour qu'il donne des explications.

M. da Silva explique qu'une réponse de la part du Département a déjà été apportée aux pétitionnaires en la personne de M. Dal Busco. Le Canton refuserait d'intervenir sur le secteur notamment parce que de nombreux signataires de la missive avaient été consultés à l'époque et que les mesures qui allaient être prises étaient donc connues de la part de ces personnes et que, sauf erreur, aucune opposition n'avait été faite. Il revient au Conseil municipal de décider de la manière dont il veut traiter la pétition. Si la pétition est renvoyée au Conseil administratif, ce dernier sera bien en peine de la traiter sachant qu'il s'agit d'un dossier qui relève de l'autorité du Canton. Si elle est renvoyée en commission pour discussion, le Conseil administratif n'aura pas plus de réponses à apporter.

Le Président annonce que le Bureau recommande le classement de la pétition. Il met cette proposition au vote :

- **À l'unanimité des voix (24), le Conseil municipal se prononce en faveur du classement de la pétition.**

PPE Chemin de la Mousse 80
p.a. Citadelle SA
Route de Jussy 35
1226 Thônex

Mairie de Thônex
Chemin du Bois-Des-Arts 58
Case postale 64
1226 Thônex

A l'att de M. Calame Philippe
Président du Conseil
Municipal

Thônex le 22.09.2021



Pétition contre la modification de circulation du chemin de la Mousse et modification de circulation sur voie de bus.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous écrivons, en tant que propriétaires et locataires des locaux commerciaux, bureaux et artisanaux, du bâtiment situé Chemin de la Mousse 80, 1226 Thônex, pour vous faire part de notre mécontentement suite à la modification de la circulation sur le Chemin de la Mousse.

Effectivement, nous avons découvert avec stupéfaction, il y a quelques semaines de cela, que les travaux qui s'étaient tenus depuis quelques mois sur le Chemin de la Mousse avaient eu pour but de modifier la voie de circulation destinée alors aux véhicules motorisés pour la privatiser et la rendre accessible uniquement aux vélos, taxis et transports en commun.

En d'autres termes, lorsque nous sortons de notre bâtiment, nous n'avons plus la possibilité de tourner à droite sur la voie Chemin de la Mousse 80 pour rejoindre la Route de Jussy, mais devons obligatoirement prendre à gauche, car désormais un panneau d'obligation de tourner à gauche a été positionné.

Notre contrariété se caractérise par plusieurs éléments que nous souhaitons reprendre ci-dessous.

Le changement de circulation a été réalisé brutalement et sans information aux différents locataires et propriétaires du Chemin de la Mousse 80. De plus, moins d'une heure après le changement de sens de circulation, car oui le sens était inverse durant les travaux d'une année, la police municipale s'activait déjà à mettre des amendes plutôt que de sensibiliser au changement. Vous comprendrez que lorsque nous avons des habitudes il n'est pas toujours évident de percevoir des changements.

Nous comprenons que l'objectif de ces aménagements vise à encourager un trafic cycliste plus important et la fluidité de circulation des bus. Cependant, la zone industrielle, artisanale, mixte dans laquelle nous nous trouvons et qui est amenée à s'étendre, génère par conséquent du trafic poids lourds et légers. De plus, la voie verte distante de 20 mètres permet d'ores et déjà un trafic sécurisé et fluide des vélos, trottinette etc...

L'aménagement, tel qu'il est réalisé aujourd'hui, va engendrer davantage de trafic, embouteillages, et autres impacts sur l'environnement, sur des axes déjà saturés par la circulation routière de la commune de Thônex.

Effectivement, les livreurs, les visiteurs et collaborateurs au sein du bâtiment devant se rendre en direction de Thônex et des communes de la Rive gauche doivent désormais faire le tour du quartier, soit une perte de temps et environ 2 km supplémentaires pour récupérer la route de Jussy, qui est un axe principal du canton. Cette route, en tournant à droite plutôt qu'à gauche est à S0m.

La pollution de l'air ne sera que plus élevée en raison de l'augmentation de la distance parcourue par les véhicules motorisés devant faire le tour du quartier et l'augmentation des bouchons aux différents feux de signalisation le long de ce trajet.



Pour les raisons précitées, nous souhaiterions demander une modification de l'arrêté de circulation afin de permettre aux personnes le souhaitant de remonter la voie de bus depuis le Chemin de la Mousse 80.

Nous sommes à votre disposition pour discuter de vives voix de ce sujet et trouver une solution qui nous serait acceptable.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations respectueuses.

Signé par :

Citadelle SA, Filtrotech Sàrl, Serrurerie 2000 SA, Entreprise Borsa et Batista, Arnold Piscines SA, Terradev SA, AB ingénieurs SA, Chambre de Commerce et industries France-Suisse

Copie : Office Cantonal des Transports et bureau de M. Serge Dal Busco magistrat des Transports

6. Budget 2022

Afin de faciliter les débats et leur compréhension, le Président annonce que l'ensemble des résolutions seront traitées dans un seul débat. Le Président précisera les détails techniques pour l'ordre de votation. À noter que le Conseil municipal se prononcera sur le projet de budget issu de la commission, soit les quatre amendements votés en commission et non pas le projet initial qui date de plus d'un mois. Il cède ensuite la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif en charge des finances pour qu'il présente le projet de budget 2022.

Présentation par M. Uehlinger

Projection d'une présentation PowerPoint intitulée " Vote du budget 2022 " à l'écran.

Préambule

Le budget 2022 prévoit un excédent de charges de près de 3 millions de francs, ce qui était prévisible avec les travaux engagés pour les Communaux d'Ambilly (les appartements vont se remplir entre la fin 2021 et 2022). La commune en assume déjà les charges de fonctionnement et d'amortissement (comme l'école de Belle-Terre) mais elle n'a pas encore les recettes fiscales ce qui va amener la commune à se pencher sur un plan quadriennal de redressement pour pouvoir présenter en 2024 un budget positif. En sus, les recettes montrent l'insuffisance de financement de 3 millions de francs.

Charges

Un diagramme montre la répartition des dépenses par habitant de la commune. Les parts bleue (charges du personnel), orange (charges financières) et jaune (amortissements) sont des charges incompressibles. Il en va de même pour une grande partie de la part marron. La marge de manœuvre de la commune se situe essentiellement au niveau des biens de service et d'exploitation.



Au niveau des charges du personnel il y a une évolution de 8 postes, sachant que le poste au niveau du secrétariat général est à 0,8 EPT, deux postes au service technique sont à 1,6 EPT et qu'il y a 5 postes au niveau des patrouilleuses scolaires (la commune a sécurisé le bas de l'avenue de Genève et l'école Belle-Terre) à 0,15 EPT. Ces 8 postes supplémentaires correspondent à 3 EPT dans le budget 2022. L'évolution de la masse salariale peut également être constatée car les fonctionnaires sont soumis à la notion d'annuité et l'assurance perte de gain maladie a augmenté passablement ces dernières années en raison de cas lourds. Au niveau des charges d'exploitation, l'augmentation est essentiellement due aux nouveaux bâtiments que la commune doit entretenir comme l'école Belle-Terre et les nouveaux bâtiments administratifs. Les amortissements augmentent de manière conséquente car la commune commence à amortir de gros amortissements que sont notamment l'école de Belle-Terre. Ils évoluent et n'ont pas fini d'évoluer et devraient être compensés dans les années qui suivent en grande partie par des recettes fiscales supplémentaires. Les charges financières comprennent tout ce qui touche les bâtiments du patrimoine financier (gérance, conciergerie, eau, électricité, etc.). Par ailleurs, la compensation avec le Canton est une compensation financière reversée aux communes frontalières par le Conseil d'État. Cette somme a augmenté de CHF 223'000.- par rapport à 2021. La rubrique relative aux charges de transfert est quant à elle difficilement compressible car elle concerne le CSSM, l'ACG et la Fondation pour la jeunesse qui demande près de 6 millions de francs de subvention.

Recettes

Les recettes fiscales des personnes physiques augmenteraient de 11,37 %. Pour les personnes morales, l'administration table sur une augmentation de 11,25 %. En revanche, la péréquation intercommunale diminue de CHF 55'000.-. De plus, les taxes et revenus divers comprennent les amendes d'ordre, les rétrocessions pertes de gain, les tickets d'entrées à la piscine, etc. En sus, les revenus financiers sont essentiellement les revenus des immeubles locatifs (pour un peu plus de 3 millions de francs), ainsi que ce que reversent les SIG pour 0,5 million de francs et les locations de la crèche et des écoles. Les subventions comprennent quant à elles la rétrocession des assurances-incendies, du CSSM, une convention avec les APM et les collecteurs.

- ⇒ M. Uehlinger espère que la commune aura la chance d'équilibrer aux comptes 2021. 2 millions de francs sont déjà trouvés. L'issue dépendra des prochains chiffres communiqués par l'administration fiscale. Pour rappel, il y a presque 3 millions de francs d'excédent de charges pour 2022.

Investissements à financer :

- Aménagements routiers : essentiellement la modification de la circulation chemin de la Mousse/route de Jussy pour 1,4 million de francs ;
- Aménagement de l'espace public : réalisation des espaces des Communaux d'Ambilly pour 6,5 millions de francs, les aménagements complémentaires du quartier Belle-Terre (CHF 827'000.-) et le réaménagement du secteur de la Promenade des Oiseaux (CHF 800'000.-) ;
- Collecteurs et mise en séparatif : les plus importants concernent le système d'assainissement des eaux pluviales de Mon-Idee et des Communaux d'Ambilly, la mise en service des collecteurs du chemin Plein-Sud, la mise en séparatif des collecteurs de la route de Jussy et la mise en service des collecteurs de l'avenue de Thônex ;



- Travaux dans les bâtiments : l'école MICA pour 8,5 millions de francs, l'extension de la Mairie pour 2,3 millions de francs, la rénovation des sanitaires de l'école Adrien Jeandin pour 1,5 million de francs et la réfection du Nautica pour 1,1 million de francs.
- Autres investissements : réaménagement du secteur de la Mairie, voirie et déchetterie pour 1,2 million de francs, la contribution au FIDU (votée *infra* pour CHF 600'000.-) et la pataugeoire de l'école Adrien Jeandin (CHF 600'000.-).

À noter que la part privilégiée est en augmentation pour 2022. Il s'agit de la part d'impôts prise sur les personnes qui reviennent à la commune.

Le Président donne lecture de quelques points du rapport de la commission des Finances de la séance du 9 novembre 2021 où la commission a statué sur quatre amendements :

- Rubrique 140.310 (matériel Easyvote) : diminution de Fr. 8'500.- pour nouveau total à Fr. 0.-.
Après un constat que ces envois easyvote, fait aux jeunes citoyens, finissent trop souvent dans la corbeille à vieux papier sans être lus, avec l'accord d'un des co-auteurs de ce projet à Thônex, la commission approuve cet amendement par 4 oui, 2 non et 1 abstention
- Rubrique 217.330 (amortissement bâtiments scolaires) : augmentation de FR. 1'371'806.- pour un nouveau total à Fr. 3'947'453.-.
Cet amendement est nécessaire en raison de la mise en service de l'Ecole Belle-Terre. Les commissaires ne votent pas sur cet amendement car obligatoire selon les normes MCH2.
- Rubrique 329.313.2 (soirée nouveaux citoyens et mérite thônésien) : diminution de Fr. 10'000.- pour nouveau total à Fr. 10'000.-.
- Rubrique 629. 311 (nouvelle à créer pour subvention vélo) : Suite à la résolution vélo votée en octobre, proposition de se doter d'une enveloppe budgétaire de Fr. 30'000.- pour subventionner l'achat ou l'entretien des vélos, suite à la résolution votée en octobre. Le Conseil administratif délégué devant faire une proposition des règles d'attribution à la commission Mobilité.
Cet amendement est accepté par 6 oui et 1 abstention.

Enfin, l'ensemble des questions des trois délibérations qui seront soumises au vote ont été chacune approuvée à l'unanimité.

Questions et remarques

Le Président ouvre le débat.

M. Knörr observe que l'effectif de la police municipale comprend 14 personnes et qu'il y a 10 patrouilleuses. Or, dans le budget, les contrôleurs de stationnement figurent dans des lignes à part de la police municipale. M. Knörr trouverait logique de retirer les deux contrôleurs de stationnement et la secrétaire ce qui laisse 11 personnes plutôt que 14 dans l'effectif de la police autrement cela donne l'impression d'un effectif pléthore. En effet, M. Knörr tenait à signaler que tous les services ont fait l'objet d'une augmentation sauf la police municipale. M. Knörr précise qu'il s'agit d'une remarque.

M. Kilcher n'a jamais eu le sentiment qu'il y avait une logique de pléthore qui se cachait derrière les 14 personnes de la rubrique comptable. Comme dit à plusieurs reprises, dans un contexte où la commune attend un rapport de la part du Canton sur la police de proximité (le Canton lui-même ne sait pas où elle en est), il semblait plus judicieux d'attendre l'évolution de la police de sécurité au niveau du Canton avant d'envisager un déploiement complémentaire de ressources sur la période du budget 2023 et suivants.

M. Knörr le remercie.



M. Saudan donne lecture d'une prise de position du groupe PDC :

C'est à nouveau un budget déficitaire qui nous est présenté ce soir. Malgré cela, le groupe PDC-VL tient à mettre en avant l'excellent travail durant l'année du service financier de la commune, l'opiniâtreté de la commission des Finances qui s'est réunie de nombreuses fois afin d'analyser les demandes et envies des différents partis et également les efforts de l'administration, sous l'impulsion de nos conseillers administratifs pour diminuer les coûts là où cela était possible dans leurs dicastères.

Les prestations sociales n'ont pas été diminuées, au contraire à la suite de la dissolution du service des correspondants de nuit, une nouvelle dynamique a été mise en place et de nouveaux moyens ont permis au service social de mieux répondre aux besoins de la population. À noter que les prestations culturelles ont été réintroduites dans ce budget après les défections de 2021 dues à la pandémie.

Sur proposition du groupe PDC-VL, une diminution des jetons de présence des Conseillers municipaux avait été acceptée en 2021. Notre groupe ne veut pas modifier cette situation pour le moment.

À noter également que les charges en relation avec le nouveau quartier de Belle-Terre sont déjà comprises dans le budget (notamment plus de CHF 1,3 million de francs d'amortissement pour l'école), a contrario des recettes fiscales qui ne seront connues qu'en 2022.

Pour la première fois, nous allons recevoir un montant (CHF 170'000.-) de la Fondation du logement. Notre groupe aurait aimé recevoir un montant plus important et se garde le droit d'analyser la situation de la Fondation une fois que les habitants de Belle-Terre seront tous en place.

En conclusion, afin de retrouver l'équilibre budgétaire en 2024, un plan quadriennal financier doit être mis en place pour ce budget avec un excédent charges de CHF 2'973'067,00.- que le groupe PDC-VL votera tout en espérant un déficit moins important dans les comptes.

M. Leutenegger donne lecture d'une déclaration de l'Alternative :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

En introduction, notre groupe remercie le Conseil administratif et l'administration communale en la personne de M. Zeder, Secrétaire général adjoint en charge des finances, ainsi que ses collaborateurs, pour leur travail de préparation et de présentation du budget qui nous est soumis ce soir.

Notre commune, comme la plupart des communes genevoises, souffre cette année encore d'un budget déficitaire. Cette situation était prévisible suite à l'adoption de la RFFA. Ce déficit est bien sûr lié à l'augmentation des charges de notre commune et à l'amortissement des équipements nécessaires que nous avons votés.

Cette situation risque malheureusement de perdurer encore plusieurs années si l'on se fie au plan quadriennal provisoire qui nous a été présenté. Dans cette situation, notre groupe serait partisan d'une priorisation des projets à mener l'avenir. Un travail qui pourrait être mené par la commission des finances conjointement avec le Conseil administratif.

Nous proposons également qu'avant l'élaboration du budget par le Conseil administratif et ses services, qu'une discussion ait lieu avec les représentants des différents groupes du Conseil municipal afin d'en définir ensemble les axes principaux et les directions que nous souhaitons prendre pour l'année suivante.

Cette manière de faire aurait peut-être l'avantage d'éviter certaines surprises lors des commissions Finances consacrées au budget et offrirait à la plupart des groupes ici présents non



seulement une meilleure projection pour les années à venir, mais également pour le plus grand nombre un gain de temps et pour d'autres, de cohérence avec les objets qu'ils proposent dans ce conseil.

Au-delà de ces considérations, le groupe Alternative salue les efforts fournis dans de nombreux domaines. Les moyens fournis à notre administration, même s'ils devront encore à notre sens être étoffés, sont, dans le contexte actuel, jugés positivement. Les prestations sociales sont maintenues et renforcées. Les ressources dédiées à la préservation de notre environnement, même si, à nouveau ici, un effort croissant devra être fourni à l'avenir, sont maintenues et l'introduction d'une ligne liée à la mobilité douce sont saluées. Ces exemples méritaient à notre sens d'être relevés. Nous manifestons toutefois une inquiétude sur les ressources de notre police communale dans une commune qui croît fortement. De notre point de vue, une discussion devra avoir rapidement lieu sur la question.

Nous relevons également l'apport de fonds de la Fondation pour le logement. Ceci est un premier pas dans la bonne direction. En effet, en ces temps qui s'annoncent difficiles, il nous apparaît essentiel que toutes les structures communales tirent à la même corde pour le bien de la collectivité.

En conclusion, le signal donné par notre commune de ne pas couper dans les prestations à la population est très positif.

La tentation austéraitrice est cette année écartée et nous en sommes satisfaits car ces lignes budgétaires ne sont finalement que le reflet de notre attachement à notre personnel communal aux prestations qui sont délivrées à toutes et à tous. Sabrer dans celles-ci aurait pour seul effet de fragiliser davantage celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Considérant ces éléments, l'Alternative salue les efforts fournis, soutiendra ce projet de budget et invite les autres groupes à le faire.

M. Boux de Casson donne lecture d'une déclaration du PLR :

Mesdames et messieurs, ma déclaration est faite au nom du groupe PLR.

Un groupe PLR qui, cette année encore, souhaite remercier l'administration Thônésienne, et en particulier Messieurs Michel Zeder et Frédéric Giroud, pour leur patience devant nos nombreuses interrogations. Un merci particulier pour la fréquence des précisions et explications qui accompagnent le projet budget.

Soyons francs, notre groupe a eu beaucoup de questions et ne s'est pas privé d'interroger le Conseil administratif sur un bon nombre de dépenses. Un budget avec un excédent de dépenses prévues sur les revenus anticipés de près de 3 millions de francs, et le volume des dépenses en hausse de 7 % pour atteindre plus de 50 millions ne peut laisser indifférent.

Mais en se rappelant que la construction du budget est d'abord et avant tout un exercice de prévision et d'estimation, et ayant reçu de nombreuses explications, nous avons pu analyser le budget et avons constaté ce que notre exécutif accomplit pour accompagner le développement de notre Commune en ayant toujours à l'esprit le bien-être de l'ensemble des Thônésiennes et Thônésiens.

Si les charges d'amortissements totalisent plus de 8 millions (en très forte augmentation par rapport aux budgets précédents), elles reflètent la volonté d'investissement de ces dernières années. Il y a bien sûr les infrastructures de Belle-Terre et notamment la nouvelle école. Mais rappelons que nous avons également décidé d'investir dans la rénovation des toilettes et vestiaires de l'école Adrien-Jeandin, le préau de l'école du Bois-des-Arts, le pavillon des sports des Trois-Chêne (au Centre Sportif Sous-Moulin). Ces investissements se trouvent dans les nouveaux amortissements.

Compte tenu de la situation épidémiologique, les dépenses de la culture ont fortement diminué en 2020 et certainement en 2021. En revanche, (même en excluant les projets exceptionnels d'animation « Thônex ville en expansion »), le budget 2022 du service de la culture, des concerts



et théâtres est en forte augmentation par rapport à 2019 (soit avant la pandémie). Au passage, groupe PLR tient à saluer le soutien apporté par notre Exécutif aux projets menés par des Thônésiennes et Thônésiens tels que la création du festival Les Schubertiades.

Le budget consacré à la jeunesse reste important. Notamment 6 millions de subvention à la Fondation en faveur de la jeunesse. Notons également l'engagement de nouvelles patrouilleuses scolaires.

Le poste des « correspondants de nuit » (environ 500'000 francs) a disparu. Une grande partie de ces fonds est maintenant allouée au Service social avec son effectif de 6 personnes dont un poste est financé par le Bureau d'intégration des étrangers. Nous espérons que le BIE renouvellera encore sa subvention qui pour le moment ne porte que sur 2 années.

Soulignons encore que si le budget consacré aux espaces verts et parcs publics est en légère augmentation, chacun peut constater en sortant de chez soi le travail remarquable réalisé par cette équipe. Travail reconnu par les 2 prix du concours des balcons fleuris des communes genevoises.

Un mot sur les investissements que nous devons encore financer : progressivement, les montants décroissent. Les projets liés au développement de Belle-Terre constituent encore le plus gros des investissements à financer (notamment la réalisation des espaces publics et de l'école). D'autres investissements pourraient se révéler nécessaires – notamment au centre de notre Commune. D'autres sont peut-être moins urgents. Ainsi le chiffre de 4 millions de francs est avancé pour un projet de rénovation de la Villa Vincent.

Enfin, rappelons les grosses incertitudes sur nos revenus. Une partie de ces incertitudes vient des allocations effectuées au niveau de l'administration cantonale. À cela s'ajoute l'incertitude des impôts liés à la venue des nouveaux habitants de Belle-Terre.

Alors qu'on nous annonce une forte augmentation de la prime d'assurance perte de gain maladie pour les employés communaux, due, entre autres, à la sinistralité ces dernières années – et au passage il faut souligner que Thônex est une rare administration qui finance 100 % de ces primes – nous recommandons à notre exécutif de bien contrôler la masse salariale de notre administration. Celle-ci se monte à plus de 13 millions de francs – soit plus du quart de notre budget opérationnel. Rappelons que le budget 2022 des dépenses salariales des services généraux augmente de plus de 40 % par rapport aux comptes 2020, et de plus de 24 % par rapport au budget 2021. Nous préconisons une certaine, voire une réelle, retenue sur le nombre d'engagements supplémentaires et une non-démultiplication des postes. Notre Commune est en pleine croissance. Mais prenons le temps d'examiner où sont les vrais besoins en personnel supplémentaire.

Les « stratégies » potentielles pour équilibrer le budget doivent continuer à guider les décisions opérationnelles mais aussi les priorités dans nos investissements. Nous recommandons de limiter les investissements de 2022 – voire 2023 – au niveau de ce que permet l'autofinancement de la Commune.

Acceptant les éléments essentiels de cette présentation budgétaire, le groupe PLR votera favorablement le budget 2022 de notre Commune. Cependant, comme nous venons de vous l'exposer, et afin d'éviter aux Thônésiennes et Thônésiens une hausse des centimes additionnels, il conviendra d'être attentif à contrôler les dépenses mais également les décisions de nouveaux investissements durant l'année 2022. Le groupe PLR espère que le Conseil administratif saura suivre ces recommandations et présentera l'évolution des projets en cours d'année puisque, une nouvelle fois, le budget est avant tout une prévision, une estimation.

(**) y compris 1'371'806 pour la construction de l'école Belle-Terre

(***) initialement 1'589'761 plus 1'371'806(amortissement ci-dessus) + 30'000 pour les vélos – 10'000 pour les nouveaux citoyens – 8'500 easy vote



M. Stark donne lecture d'une prise de position de l'UDC :

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

En préambule, les membres du groupe UDC tiennent à remercier l'administration de la ville de Thônex et plus particulièrement le service financier pour la présentation détaillée du budget 2022 ainsi que des explications annexées.

En commission des finances, l'étude du budget fut pour la première fois très animée, voire même parfois avec le verbe haut, une certaine impatience d'en finir mais in fine avec des compromis acceptables pour un budget en rouge, pas encore en rouge écarlate mais tout de même réaliste, compte tenu de certains éléments transmis au compte-goutte par l'administration des finances cantonales.

M. Michel Zeder secrétaire général adjoint et son collaborateur M. Frédéric Giroud ont eu fort à faire pour répondre aux nombreuses questions des commissaires présents. Il faut rappeler que les nouvelles règles et présentations comptables méritent de s'y prendre à deux fois selon les rubriques avec une certaine gymnastique cérébrale.

Ce soir, le Conseil municipal aura à voter un budget d'exploitation présentant un excédent de charges de FRS 2'973'067.- avec un montant total au débit de FRS 52'194'482.-. Il est à noter que c'est la première fois que le budget de la ville de Thônex dépasse largement les 50 millions.

Le groupe UDC votera ce budget comme présenté. Un budget malheureusement en constante augmentation, principalement dû à une croissance démographique qui n'est pas provoquée par des heureux événements mais par une arrivée massive de nouveaux habitants extramuraux et avec comme maigre consolation une part privilégiée en constante augmentation.

In fine, nous sommes pour le maintien du centime additionnel à 44.

L'attention de M. Knörr est attirée par la déclaration du PDC-VL. Il se demande si la commune n'a aucun levier pour obliger la Fondation à transmettre de l'argent.

M. Uehlinger informe que la discussion en commission des Finances et les demandes préalables qu'il avait soumises auprès de Me Mathey-Doret montrent clairement que la Fondation est autonome sur ces dossiers. Les CHF 170'000.- de rétrocession au budget d'un intérêt des dotations passées de la commune à la Fondation ont suscité de vifs débats. La demande faite était d'accepter les CHF 170'000.- mais cela ne s'est pas déroulé dans une euphorie éclatante. La commune aimerait aussi faire un contrat de prestation, que cette somme soit pérenne sur une certaine période dans le temps et qu'elle ne soit pas soumise à des variations au bon gré du budget sachant qu'il revient à la commune de résoudre ces problèmes et non pas à la Fondation d'éponger des excès de fonctionnement de la commune. Des discussions se tiendront par rapport à des transferts de patrimoine. Cela a tout de même été bien exprimé. La Fondation refuse d'être la « vache à lait » du fonctionnement de la commune.

Votes

Le Président propose ensuite de voter sur les indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, puis sur la taxe professionnelle et enfin la délibération générale point par point avant de passer à un vote final sur l'entier.

- Indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux



Le Président donne la parole à M. Stark pour la lecture de la délibération.

Délibération

fixation du montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs
et conseillers municipaux

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 - vu le projet de budget 2021,
 - vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 9 novembre 2021,
- sur proposition du conseil administratif

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. De fixer pour 2022, le montant des indemnités allouées aux conseillers administratifs à CHF 270'000,-.
 2. De fixer pour 2022, le montant des jetons de présence alloués aux conseillers municipaux à CHF 63'000,-.
 3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2022 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux
- Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30.-

Le Président donne la parole à M. Leutenegger pour la lecture de la délibération

Délibération

fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 9 novembre 2021

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide



par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à CHF 30,-.

Le Président donne la parole à M. Wünsche pour une lecture de la délibération relative au budget d'exploitation 2022. Le Président rappelle que chaque sujet sera voté séparément.

budget d'exploitation
2022

fixation du taux des centimes additionnels et centimes en supplément à appliquer sur
l'impôts sur les chiens, autorisation au conseil administratif d'emprunter et/ou renouveler
des emprunts qui viendront à échéance

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres a), b) et g), 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le budget administratif pour l'année 2022 qui comprend le budget d'exploitation et le plan annuel des investissements,
- attendu que le budget d'exploitation présente un montant de CHF 52'194'482.- aux charges et de CHF 49'221'415.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF -2'973'067.-,
- attendu que cet excédent de charge présumé résulte d'un résultat opérationnel de CHF - 2'973'067.-,
- attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'726'819.-,
- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à 44 centimes,
- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022, par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 40'738'300.- aux dépenses et CHF 3'558'300.- aux recettes, les investissements nets se montent à CHF 37'180'000.-,
- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'726'819.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 31'453'181.-,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 9 novembre 2021,
- sur proposition du conseil administratif



le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget d'exploitation 2022 pour un montant de CHF 52'194'482.- aux charges et de CHF 49'221'415.- aux revenus, l'excédent de charge présumé s'élevant à CHF 2'973'067.-.

Cet excédent de charge total présumé se décompose de la manière suivante :

- résulte d'un résultat opérationnel de CHF - 2'973'067-
- résultat extraordinaire de CHF 0,-

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2022 à 44 centimes.

par 20 voix pour et 4 voix contre

3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 à 100 centimes.

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de CHF 31'453'181,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

5. D'autoriser le conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 602'000.- pour le versement d'une contribution 2022 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements

Le Président cède la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif, pour qu'il en donne une introduction.

M. Uehlinger recommande au Conseil municipal de voter cette somme sachant qu'il y a beaucoup plus de recettes que de financement de la commune à l'encontre de ce fonds.

Le Président précise que la commission des Finances a approuvé ce crédit à l'unanimité des voix.

M. Stark donne lecture du projet de délibération.

Délibération

Versement annuel au FIDU demande d'un crédit



d'engagement de CHF 602'000.-

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillants de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;



Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30 alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 602'000.- pour le versement d'une contribution en 2022 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements rubrique 0290.5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun ».
3. D'amortir cette dépense de CHF 602'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2023.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 410'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Adrien-Jeandin

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller Administratif délégué aux travaux et aux finances.

M. Uehlinger mentionne qu'il s'agit d'un engagement pris par le Conseil administratif d'augmenter la surface de panneaux photovoltaïques sur la commune et sur les bâtiments publics. Cet objet n'est pas passé en commission comme son financement en recettes est plus important que son amortissement sur dix ans (il devrait être amorti en huit ans alors que son amortissement financier se fait sur une dizaine d'années). Il s'agit d'une opération blanche opérée sur plusieurs bâtiments, notamment le patrimoine financier d'Adrien Jeandin, l'école Belle-Terre ou encore le bâtiment de la piscine. Cette politique va dans le bon sens et passablement de structures permettent d'accueillir des panneaux. Viendra derrière cette demande de crédit l'école Marcelly et le bâtiment de la voirie afin de pouvoir améliorer le bilan énergétique de la commune.

Le Président informe que comme ce projet ne vient pas d'une commission, il va faire voter ce point en plusieurs étapes. Tout d'abord, le Conseil municipal votera l'entrée en matière sur ce point. Si cette dernière est acceptée, s'ensuivra une discussion immédiate



ou un renvoi en commission (le débat serait alors clos provisoirement pour un retour au Conseil municipal).

Le Président met au vote l'entrée en matière de ce point :

- **Par 23 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal est favorable d'entrer en matière sur ce point.**

Le Président se demande ensuite s'il y a des propositions de renvoi en commission.

M. Piguet donne lecture d'une prise de position du groupe PDC-VL :

Le groupe PDC-VL soutient la pose de panneaux photovoltaïques sur l'école Adrien Jeandin. Notre soutien de principe est acquis. Toutefois, nous pensons qu'un retour en commission Travaux est opportun. Le but est de discuter 1, de la végétalisation du toit afin d'abaisser un peu la température et le fonctionnement de l'installation et, de manière générale, de lutter contre les îlots de chaleur, 2. de mieux préciser les termes de la délibération proposée au Conseil municipal quant aux caractéristiques de l'installation. 3. vu les autres installations à venir, il serait important d'avoir un approfondissement car nous allons enchaîner d'autres installations donc ne le faisons pas aveuglément mais essayons de comprendre ce qu'il se passe.

Pour cette raison, le groupe PDC-VL demande un renvoi commission et se réjouit d'en débattre et d'avancer sur le dossier.

Le Président souhaite savoir s'il y a des prises de parole non pas sur le fond mais sur le renvoi en commission.

D'après M. Uehlinger, la délibération vient bien en amont des travaux envisagés en été pour ne pas déranger les élèves. Le sujet a le temps d'être discuté en commission. Du reste, l'administration a fait temporiser l'annulation de la commission des travaux du 25 novembre sachant que le président avait dit qu'il y avait des velléités de renvoyer ce point en commission. Ce point pourrait être discuté le jeudi suivant la présente séance. Néanmoins, M. Uehlinger ne sait pas si le mandataire (la société Elios) serait disponible pour éclairer la commission sachant que ce sont les techniciens qui sont les plus professionnels dans ce domaine. M. Uehlinger a demandé au service technique ce que sous-entend une toiture végétalisée. À noter que ce n'est pas une toiture végétalisée qui va diminuer la notion d'îlot de chaleur. Cela va peut-être augmenter le rendement de l'installation sachant qu'elles chauffent passablement lorsqu'elles sont sollicitées. En revanche, l'étanchéité envisagée avec un système de toiture végétalisée qui a des racines n'est pas le même que du gravier. Le changement en substrat implique que les graviers qui devaient être réutilisés sur place devront être éliminés et remplacés. La notion de toiture végétalisée devra être discutée de manière approfondie car elle fait augmenter les coûts de la structure (il convient d'éliminer le gravas et de le remplacer par un autre substrat à payer). M. Uehlinger assure ensuite que les panneaux sont souvent européens (essentiellement allemands). Les panneaux asiatiques ont une telle hausse en raison de la demande qu'ils sont plus chers que les panneaux européens.

Pour sa part, M. Leutenegger pense pour l'ensemble du groupe Alternative qu'un renvoi en commission est tout à fait opportun.

M. Wünsche donne lecture d'une prise de position pour le PLR :

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,



Lors du Conseil municipal du 9 février dernier, le groupe PLR déposait une motion visant à encourager le développement des panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux. C'est donc avec grand plaisir que notre groupe, vous vous en doutez, soutiendrait cette demande de crédit, qui va d'ores et déjà exactement dans ce sens.

Cela permettrait à la fois de produire les kWh nécessaires au fonctionnement de l'école Adrien Jeandin, mais également de revendre le surplus aux SIG, permettant ainsi – selon des estimations – d'amortir cette dépense en 8 ans, alors son remboursement est prévu au moyen de 10 annuités. Sans être un grand génie des mathématiques, il me semble que nous nous trouvons devant une situation qui nous est bel et bien favorable, même si la végétalisation des toits à étudier pourrait amener à une hausse de la facture finale.

N'en déplaise à certains, le PLR, par ses conseillers administratifs et par ses conseillers municipaux, sait aussi se préoccuper d'écologie, surtout lorsque cela se fait de manière maîtrisée au niveau de l'impact financier des projets présentés.

Quant à la proposition du groupe PDC-VL, force est de constater qu'elle n'est pas dénuée de bon sens : notre motion visant à développer la production d'énergie photovoltaïque sur la commune précisait en effet qu'il serait judicieux d'étudier la faisabilité de végétalisation des toits avant la pose de panneaux.

Aussi, notre groupe soutiendra ce renvoi en commission travaux afin d'étudier cet ajout au projet. Cependant, nous mettons également en garde nos estimés collègues de ce conseil quant à la possible baisse des subventions accordées par l'État dans le futur ; subventions qui seraient demandées à hauteur d'un montant de 50'000 francs dans le cadre de ce projet.

Espérons dès lors que ce point puisse être traité en commission aussi rapidement que possible, mais aussi lentement que nécessaire, afin qu'il revienne au vote lors d'un prochain conseil municipal avec les mêmes attentes de subvention.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président met au vote le renvoi de ce point en commission des Travaux :

➤ **À l'unanimité des voix (24), le Conseil municipal accepte le renvoi de ce point en commission des Travaux.**

M. Uehlinger sollicite la commission des Travaux de patienter car si un professionnel de la société Elios n'est pas présent, la séance du jeudi suivant la présente séance ne fait pas de sens. Elle serait alors déplacée à une date ultérieure. La réponse ne pourra pas être donnée avant le lendemain de la présente séance.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 410'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Adrien-Jeandin

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la toiture de l'école Adrien-Jeandin se prête particulièrement bien à la pose de capteurs photovoltaïques due à son ensoleillement,
- Attendu que les panneaux seraient installés sur une surface de 800m², que l'installation totale représente une puissance de 162kWc et la production annuelle serait de 175'000kWh,
- Attendu que près de 60'000kWh seraient consommés annuellement par l'école et le solde revendu aux SIG,



- Attendu qu'en fonction des tarifs actuels, l'installation de ces panneaux photovoltaïques sera amortie en 8 ans,
- Attendu qu'une subvention de CHF 50'000.- sera demandée aux instances concernées,
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 45'000.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu le descriptif des travaux ainsi que le coût des travaux décrits dans l'exposé des motifs fourni par le service technique,
- Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide

Pour l'entrée en matière

Au vote :

Par 23 voix pour et 1 abstention

Pour le renvoi en commission travaux, bâtiments

Au vote :

Par 24 pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 410'000.- destiné à la pose de capteurs photovoltaïques sur la toiture de l'école Adrien-Jeandin qui se prête particulièrement bien, vu son orientation favorable.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 410'000.-, somme dont il convient de déduire la subvention fédérale prévue de CHF 50'000.-, soit un montant net de CHF 360'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.330 dès la première année d'utilisation qui est estimée à 2023.
4. D'autoriser le Conseil Administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence du montant cité sous point 1, afin de permettre la réalisation de ces travaux.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'670'000.- pour l'aménagement du secteur mairie-voirie, selon répartition suivante :

- 1. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'204'000.- pour le réaménagement du périmètre centre de voirie de la Mairie**
- 2. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.- pour le réaménagement des déchetteries dans le périmètre de la Mairie**



Le Président déclare qu'il s'agit d'une répartition en deux montants.

M. Uehlinger relate que cet objet avait été discuté en 2020 au niveau du Bureau. Le Conseil administratif avait la possibilité d'activer l'art. 48 M LAC qui dispose sur forte supposition que le Conseil municipal donnerait son aval à un crédit d'investissement et qu'il y ait un besoin de le faire en même temps que d'autres travaux, ce qui était le cas pour les aménagements extérieurs du secteur Mairie et voirie. Le Conseil administratif a donc activé la dépense. Le SAFCO a demandé à la commune de présenter par transparence ce crédit au vote. Les travaux ont déjà commencé. Ce vote est plus formel et transparent qu'efficace sachant que même s'il est refusé il y a de fortes chances que le SAFCO le valide par une autre manière.

Le Président spécifie que lors de la précédente législature, les commissions réunies Parcs, Promenades, Économie publique, Emploi, Voirie, Cimetière et Urbanisme, Développement durable, Agenda 21 ont approuvé à l'unanimité le 14 novembre 2019 ce projet et que la commission des Finances qui a eu lieu en novembre 2021 a approuvé ces mêmes crédits à l'unanimité.

M. Nicolet donne lecture d'une prise de position pour le PLR :

Si on se réfère à l'exposé des motifs qui nous est soumis ce soir, cette demande de crédit converge vers l'aboutissement de l'extension de la Mairie et de ses environs.

Le montant semble onéreux mais nous sommes tous conscients que notre commune va grandir et nous nous devons d'anticiper l'avenir.

C'est pourquoi, nous pensons que c'est une bonne initiative de se pencher sans cesse sur la manière d'améliorer l'aménagement, l'esthétique et la qualité de vie sur notre commune.

Pour contribuer à rendre notre ville attractive, notons également la décision politique de garder des serres à Thônex. Ces serres jouent également un rôle d'éducation et de formation. Pour le PLR, il est très important d'embellir tous les sites où nous avons engagé de gros investissements et être ainsi fiers de l'amélioration de nos installations et bâtiments communaux.

Notre groupe soutient particulièrement l'espace de récupération à l'arrière du bâtiment des pompiers qui sera composé de bennes semi-enterrées et qui évite l'accès aux camions à l'intérieur de la zone de la Mairie.

Notre groupe soutiendra ce crédit et vous invite à faire de même.

M. Piguet sort de la salle.

1. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'204'000.- pour le réaménagement du périmètre centre de voirie de la Mairie

Le Président donne la parole à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'204'000.- pour le réaménagement
du périmètre centre de voirie de la Mairie



- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le projet d'extension de la Mairie, en cours de réalisation, prévoit une zone « Mairie et Voirie » ce plan prévoit une amélioration des aménagements,
- Attendu que le principe a d'ores et déjà été accepté par la commission des parcs et promenades en date du 14 novembre 2019,
- Attendu que la nouvelle extension de la mairie apporte une modification majeure aux espaces du secteur Mairie-Voirie,
- Attendu que la voirie et la menuiserie utilisent actuellement des locaux nécessitant une redistribution des espaces afin d'optimiser l'utilisation du bâtiment et que les portes d'accès au stockage de l'étage ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles,
- Attendu que de nouvelles serres proposées remplaceront la structure actuelle qui date de 1980 et 1997,
- Attendu qu'il est prévu d'utiliser de manière la plus adéquate et sécurisée l'espace intérieur et extérieur de stockage pour la voirie,
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 64'213.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu le préavis favorable de la séance de commissions réunies « parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière » et « urbanisme, développement durable, agenda 21 » du 14 novembre 2019,
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 11 novembre 2021,
- Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide

Au vote :

par 23 voix pour (1 personne est sortie de la salle), soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 1'204'000.- destiné au réaménagement du périmètre « centre de voirie » de la Mairie et permettre une amélioration et une mise aux normes des aménagements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 1'204'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6190.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2023.



4. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'204'000.- destiné au financement de ces travaux.

2. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.- pour le réaménagement des déchetteries dans le périmètre de la Mairie

Le Président donne la parole à M. Stark pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 466'000.- pour le réaménagement
des déchetteries dans le périmètre de la Mairie

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le projet d'extension de la Mairie, en cours de réalisation, prévoit une nouvelle situation de l'éco-point « tri des déchets » en adéquation avec les besoins actuels de la Commune,
- Attendu que le nouvel emplacement de la déchetterie prendrait place à l'arrière du bâtiment du service du feu, avec pour but de séparer, de manière distincte, le programme Mairie de celui service déchetteries,
- Attendu que ce lieu stratégique séparerait la zone déchets (éco-point) du secteur Mairie/Voirie du tri des déchets (ESREC bâtiment pompier) afin de dissocier de manière clair les flux de circulation et de ce fait éviterait l'accès aux camions à l'intérieur de la zone Mairie,
- Attendu que la déchetterie ESREC sera composée de six bennes semi-enterrées afin d'opter pour une intervention légère et de conserver un potentiel de réversibilité du site,
- Attendu que la mairie poursuit une politique volontariste de recyclage des déchets et que la commune cherche à enterrer les éco-points dans la mesure de ses possibilités,
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 60'580.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu le préavis favorable de la séance de commissions réunies « parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière » et « urbanisme, développement durable, agenda 21 » du 14 novembre 2019,
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 11 novembre 2021
- Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide

Au vote :

Par 23 voix pour (1 personne est sortie de la salle), soit à l'unanimité



1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 466'000.- destiné au réaménagement des déchetteries dans le périmètre de la Mairie afin que de l'éco-point « tri des déchets » soit en adéquation avec les besoins actuels de la Commune.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 466'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7301.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2023.
4. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 466'000.- destiné au financement de ces travaux.

M. Piguet revient dans la salle.

10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 152'000.- pour la rénovation des locaux dédiés à la petite enfance et aux activités parascolaires

Le Président cède la parole à M. Kilcher.

M. Kilcher indique que la crèche à Chapelly a été déplacée sur le site de Clair-Val et que les locaux de la fondation René & Kate Block étaient encore à disposition. La commune a préféré les garder et faire sortir les activités du GIAP qui se trouvaient au sous-sol de l'école Adrien Jeandin pour les faire monter dans ces locaux afin de libérer de l'espace dans le cadre de l'école (espace déjà réutilisé par la ludothèque ou les salles d'appui de l'école) et permettre au parascolaire de disposer de locaux décents pour la rentrée. Ces locaux ont été mis en fonction dès la rentrée de septembre en 2022. Il s'agit d'un crédit qui s'inscrit dans la problématique de la période quelque peu turbulente du covid.

Le Président informe que lors de la précédente législature, la commission École et Jeunesse du 3 mars 2020 avait approuvé ce sujet à l'unanimité et que la commission des Finances l'a approuvé à l'unanimité en novembre 2021.

Mme Bersier donne lecture d'une position du PLR :

Notre commune est en train de se densifier, ce qui implique une forte augmentation des enfants au parascolaire.

Les anciens locaux de la crèche EVE Chapelly seront utilisés pour le parascolaire car les salles de l'école Adrien-Jeandin sont devenues trop petites pour accueillir tous les enfants qui fréquentent le parascolaire.

Les transformations des locaux Chapelly nécessitent que des faibles interventions de transformation et pourraient également accueillir hormis les enfants d'Adrien-Jeandin ceux de Marcelly.

Cette rocade permet à la ludothèque d'avoir des espaces plus généreux à l'école Adrien-Jeandin.

Le groupe PLR votera favorablement ce crédit et vous invite à en faire de même.



Le Président donne la parole à M. Leutenegger pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 152'000.- pour la rénovation des locaux de Chapelly pour les activités parascolaires

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que différents projets majeurs sur la commune de Thônex sont en cours de développement et aboutiront ces prochaines années, cette proposition de rénovation consiste à améliorer les conditions des programmes scolaires, parascolaires-GIAP, restaurants scolaires et ludothèque,
- Attendu que la situation actuelle devient préoccupante en raison de la densification future de la commune et que les locaux ne suffisent plus tant le nombre d'élèves est en constante augmentation,
- Attendu que les locaux Chapelly, de par la proximité des bâtiments, accueille le programme parascolaire-GIAP occupant à ce jour des salles sous-dimensionnées au rez-inférieur de l'école Adrien-Jeandin,
- Attendu que l'adaptation des locaux existants nécessiteraient de faibles interventions de transformation,
- Attendu que la situation du site pourrait être utilisée par deux complexes scolaires, Adrien-Jeandin et Marcelly,
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 20'520.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu le préavis favorable de la séance de la commission écoles, jeunesse et sports du 3 mars 2020,
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 11 novembre 2021
- Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide

Au vote :
par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 152'000.- pour une rénovation des locaux Marcelly qui consiste à améliorer les conditions des programmes scolaires, parascolaires-GIAP, restaurants scolaires et ludothèque.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 152'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2180.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2021.
4. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 152'000.- destiné au financement de ces travaux.

11. Demande de transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif d'une somme de CHF 93'329.- correspondant à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif sis au 16 avenue Tronchet

Le Président cède la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger relève que le transfert est une forme de toilettage sachant que la salle des fêtes de Thônex ainsi que l'auberge communale et ses annexes font partie du patrimoine administratif. Quelques logements faisant partie du même bloc d'immeubles font à l'heure actuelle partie du patrimoine financier. Pour simplifier le système, il a été décidé de tout mettre au niveau du patrimoine administratif.

Le Président annonce que la commission des Finances a approuvé ce point à l'unanimité. Puis, il cède la parole à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande de transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif d'une somme de CHF 93'329.- correspondant à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif sis au 16 avenue Tronchet

- Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,
- Vu les constructions réalisées sur la parcelle 3942 de la commune de Thônex et qui forment aux numéros 14 et 16 de l'avenue Tronchet le Centre communal de Thônex ;
- Vu que ce Centre communal englobe une salle des fêtes, un centre de protection civile d'importance régionale, un immeuble locatif et une auberge communale ;
- Vu qu'il est difficile de déterminer la juste valeur ou valeur de remplacement de chacune de ces constructions parce qu'elles sont partiellement enchevêtrées et alimentées par des installations techniques communes ;
- Vu que le Centre communal est enregistré comptablement dans le patrimoine administratif du bilan de la commune puisque la salle des fêtes et l'abri de protection civile représentent la part prépondérante des coûts de construction ;
- Vu le crédit d'engagement de CHF 115'000,- voté le 18 juin 2019 pour financer la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif sis à l'avenue Tronchet 16;
- Vu que cette délibération prévoyait de comptabiliser cette dépense de CHF 115'000,- dans le patrimoine financier du bilan de la commune alors que le bâtiment lui-même est enregistré au patrimoine administratif ;



- Vu que les travaux réalisés en 2019 et 2020 sur la toiture du 16, avenue Tronchet se sont finalement montés à CHF 105'000,- dont à déduire une subvention fédérale reçue CHF 11'671,-, le coût final net s'élevant à CHF 93'329,- ;
- Vu la nécessité de transférer le coût net de ces travaux du patrimoine financier au patrimoine administratif ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 11 novembre 2021 ;

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

Au vote :
par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. De transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 93'329.- qui représente le coût net d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif sis au 16, avenue Tronchet.
2. Ces travaux ayant déjà été réalisés, d'amortir ce montant au moyen de 10 annuités dès 2021, sous la rubrique 0290.330.

12. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 335'000.- pour les travaux du restaurant le Nautica

Le Président cède la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit il y a un peu plus d'une année lié à l'agrandissement et à la rénovation du Nautica. Les périodes déterminées pour les travaux ont commencé à la fin du cycle de fonctionnement de la piscine cet été. Au moment du démontage de la cuisine, des éléments pires qu'escomptés ont été trouvés. La commune pensait récupérer une partie des éléments de la cuisine, ce qui s'est avéré impossible. La commission des Travaux a été convoquée urgemment pour faire un constat et voir la politique à envisager pour la cuisine sachant que la rénover et la mettre à neuf impliquait un coût de CHF 335'000.-. Or, ne pas le faire aurait eu un coût similaire avec une qualité de fonctionnement moindre. M. Uehlinger ajoute qu'à l'unanimité, il a été demandé en commission des Travaux d'aller de l'avant et de procéder à une rénovation complète des locaux, rénovation qui n'avait pas eu lieu depuis 30 ans.

Le Président précise que la commission des Finances a approuvé la demande à l'unanimité.

M. Stark ne peut que se réjouir de la rapidité à laquelle le Conseil municipal peut voter afin que le tenancier puisse réintégrer dans les meilleurs délais possibles l'infrastructure qu'il avait pris en main il y a de cela quelques années. M. Stark félicite le Conseil administratif sur l'avancement du dossier. Puis, M. Stark donne lecture du projet de délibération.



Délibération

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 335'000.- pour les travaux du restaurant le Nautica

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le conseil municipal a, dans sa séance du 3 novembre 2020, voté un crédit de construction de CHF 1'550'000.-, en vue de l'agrandissement et de l'amélioration des installations techniques du restaurant le Nautica ;
- Vu la constatation de l'état des installations après démontage, la pertinence d'un projet de remplacement de la cuisine a été posé ;
- Vu la hausse conjoncturelle des matériaux nécessaires à la rénovation de ce bâtiment qui présente un surplus de CHF 60'000.- ;
- Vu les travaux de cuisine qui sont nécessaires dans ce bâtiment qui présentent un coût de CHF 210'000.- ;
- Vu le travail de remplacement du carrelage de la cuisine qui présente un coût de CHF 33'000.- ;
- Vu le montant prévu pour les honoraires ainsi que pour les divers et imprévus d'un montant de CHF 32'000.- ;
- Vu le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 5 octobre 2021 qui s'est rendue sur place;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 11 novembre 2021 ;

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal, décide

par 23 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 335'000.-, en vue des travaux de rénovation du restaurant le Nautica.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2052.

13. Mise à jour du Plan Directeur Communal :

1. Mise à jour de la stratégie d'aménagement pour l'évolution des quartiers villas

2. Elaboration d'une stratégie communale pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur

Le Président cède la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme.



M. Uehlinger souligne que le PDCom avait déjà été voté par le Conseil municipal. Devant la densification massive de la zone 5, il a été décidé de faire une forme de mise à jour du PDCom propre à la zone villa. À cela s'est greffée une demande du Conseil municipal de faire une seconde modification portant sur l'intégration de la lutte contre les îlots de chaleur. Le mandataire a travaillé sur ces deux objets, travail discuté en commission et dont les propositions ont été intégrées au document joint. Les mandataires ont déjà fait des nouvelles propositions sur une partie non-remise en cause par rapport à l'indice de pleine terre demandé dans le PDCom. En se basant sur le suivi des dossiers d'autorisation de construire qui arrivent sur le bureau de M. Uehlinger, un IUS à 0,44 sans vraiment considérer l'indice de pleine terre revient à une structure horizontale qui prend passablement de pleine terre mais qui reste dans une notion de maison contiguë ou individuelle et jumelée. Si la commune demande un indice de pleine terre supérieur, la configuration du bâtiment est légèrement différente avec un parking enterré et un style d'habitations qui devient de l'habitat groupé. La commune autorise ces zones à se densifier sur une schématique de construction qui est devenue légèrement différente mais qui lui permet d'avoir un indice de pleine terre, d'absorption de l'eau qui tombe et des plantations plus importantes.

Le Président ouvre le débat sur les deux projets de résolution.

Mme Raiola donne lecture d'une déclaration pour le PDC-VL :

Le groupe PDC-VL tient à relever l'excellente qualité des discussions qui ont eu lieu en commission d'urbanisme depuis 2018 sur le PDCom. Les discussions se sont poursuivies cette année avec la question de la densité en zone villa. Le processus aboutit ce soir au projet de modification sur lequel nous allons voter.

Face aux enjeux de la densification de la zone villa, il était important de définir plus précisément le cadre pour améliorer la qualité des futurs projets. Il s'agissait notamment de limiter l'emprise au sol de constructions contiguës qui mènent au gaspillage du sol perméable et vivant, une ressource pourtant précieuse.

L'identification qui a été faite des secteurs devant être protégés d'une densification trop importante est cohérente. Elle tient compte des quartiers dont l'identité architecturale est reconnue et qu'il convient de conserver. Elle protège aussi les cours d'eau d'une densité très forte.

Pour les zones où nous tolérons les densités les plus élevées, certains principes sur la qualité de projet deviennent contraignants, réservant ainsi des surfaces minimales de pleine terre et obligeant de meilleures interfaces entre la rue et les futurs bâtiments. Le but est de limiter l'imperméabilité des sols et de laisser une place importante à la végétation.

Nous nous réjouissons que le PDCom permette une amélioration notable de la qualité des futurs projets dans les zones villas densifiées et préserve ainsi certains quartiers dont la structure actuelle mérite d'être conservée.

Concernant les îlots de chaleur, notre groupe ne peut qu'approuver la stratégie communale qui résulte d'une motion PDC. La stratégie communale donne des pistes pour diminuer l'existence des actuels îlots de chaleur. Elle préconise aussi de créer des îlots de fraîcheur pour atténuer à la marge les conséquences néfastes des canicules. Il conviendra au Conseil municipal et au Conseil administratif de mettre en œuvre ces recommandations.

Après le vote de ce soir, que nous espérons marquants, il conviendra de réfléchir à la suite. Notamment, comment détecter les éventuels problèmes non vus jusqu'à présent et comment les améliorer afin de tenir nos objectifs sur la durée.



Pour l'heure, le groupe PDC-VL votera oui aux points 13.1 et 13.2 de l'ordre du jour et vous invite à faire de même.

M. Knörr donne lecture d'une prise de position de l'UDC :

Que dire de plus si ce n'est que ces deux objets seront des outils très efficaces en quelque sorte un glaive et un bouclier pour lutter contre la faucille et le marteau du Conseil d'État et nous allons bien entendu les soutenir.

Concernant les îlots de chaleur, nous avons sous les yeux un exemple qui doit nous amener à réfléchir si avec nos objets nous n'allons pas lutter contre les effets mais pas la cause ? Si vous prenez le carrefour Ambilly/Jussy/Foron vous constatez qu'il y avait avant un splendide double rond-point avec des arbres, de la verdure, une route bordée d'herbe et de fleurs. Tout ceci a été arraché pour être remplacé par du bitume des plus minéral. Pourquoi ? Ce sont des mesures qui ont été faites pour l'urbanisation des Communaux d'Ambilly. Urbanisation qui a été faite pourquoi ? Comme nous l'avons déjà dit non pas pour accueillir des heureux événements mais bien entendu l'arrivée massive de personnes de l'extérieur souvent à charge fiscale négative pour nous. Si nous voulons lutter contre les îlots de chaleur, commençons d'abord par lutter contre la construction et l'urbanisation et réfléchissons à savoir qu'aurait été le visage de la Suisse si en 2012 l'initiative Ecopop avait passé. C'est à réfléchir et à penser.

L'UDC va soutenir ces projets, surtout depuis que nous avons appris dans la même commission qui a renoncé aux abeilles pour la commune que lorsqu'un arbre est arraché, ce n'est pas un arbre qu'il faut planter mais une centaine pour le remplacer.

M. Loureiro donne lecture de la prise de position de l'Alternative :

L'Alternative remercie le travail du bureau Urbanité et soutient favorablement cette stratégie. Elle soutient également l'étude complémentaire qui est en cours à propos de la faisabilité de l'augmentation d'un indice de pleine terre.

1. Mise à jour de la stratégie d'aménagement pour l'évolution des quartiers villas

Le Président donne la parole à M. Leutenegger pour la lecture de la première délibération.

Résolution

Plan Directeur Communal

Mise à jour de la stratégie d'aménagement pour l'évolution des quartiers villas

- Vu les articles 30a, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la Commune de Thônex a établi avec le bureau Urbanité(s) sa stratégie pour l'évolution de sa zone villas qui constitue le cahier VIII et les fiches 8A / 8B du PDCom ;
- Vu que celui-ci a été adopté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2019 et approuvé par le Conseil d'Etat le 25 mai 2020 ;
- Vu que le contenu de ce document s'inscrit dans le cadre législatif en force à l'époque mais que celui-ci a évolué depuis avec la modification de la LCI en particulier l'article 59 al.3bis (nouveau) et 4 (nouvelle teneur) en date du 1^{er} octobre 2020 ;
- Vu que cette modification remet en question l'application systématique prévue par l'article 59 al. 4 LCI permettant de densifier les zones villas, en prévoyant de subordonner celle-ci à l'instauration dans les PDCom de périmètres de densification accrue.



- Vu cette importante évolution de la loi qui change l'optique des stratégies d'évolution des zones villas notamment dans l'identification de secteurs aptes à être densifiés et dans la délimitation plus fine de ceux-ci ;
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique de la mairie ;
- Vu le préavis favorable de la commission de l'urbanisme en date du 2 novembre 2021
- Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide

Au vote :
par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. De mettre à jour la stratégie d'aménagement pour l'évolution des quartiers de villas (cahier VIII) et des fiches 8A/8B au Plan Directeur Communal 2020, selon document établi par le bureau Urbanité (s), annexé à la présente résolution.
2. Elaboration d'une stratégie communale pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur

Le Président donne la parole à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.

Résolution

Plan Directeur Communal

Elaboration d'une stratégie communale pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur

- Vu l'article 30a, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le Plan Directeur Communal adopté par le conseil municipal le 17 décembre 2019 et approuvé par le Conseil d'Etat le 25 mai 2020 ;
- Vu la motion « luttons contre les îlots de chaleur en milieu urbain » qui a été déposée par le groupe PDC et adoptée par le Conseil Municipal à la suite de l'adoption du Plan directeur communal ;
- Vu la stratégie d'aménagement dédiée – XI phénomène d'îlots de chaleur – qui constitue un chapitre complémentaire au Plan précité qui a été élaboré dans ce cadre par le bureau Urbanité(s) ;
- Vu que la planification en vigueur n'est pas suffisante et ne permet pas à la Commune d'avoir des lignes directrices claires sur l'impact des îlots de chaleur
- Vu que les outils mis à jour ou nouveaux permettent de mieux intégrer cette thématique dans la planification directrice, à savoir le Plan climat cantonal 2030, 2^e génération et sa fiche de mesures « 4.5 Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain » ainsi que le Guide à l'attention des communes « planification territoriale communale et climat », édité en septembre 2020 par le Service cantonal du développement durable ;



- Vu que dans ce contexte, la stratégie proposée apporte les éléments nécessaires à la compréhension de ce phénomène à Thônex tout en formulant les principes d'aménagement pour atténuer les îlots de chaleur existants, éviter d'en créer de nouveaux et créer un réseau d'îlots de fraîcheur.
- Vu l'exposé des motifs établi par le service technique de la mairie ;
- Vu le préavis favorable de la commission de l'urbanisme en date du 16 mars 2021 et du 2 novembre 2021 ;
- Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide

Au vote :
par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'adopter une stratégie qui apporte des éléments nécessaires à la compréhension de ce phénomène à Thônex tout en formulant les principes d'aménagement pour atténuer les îlots de chaleur existants, éviter d'en créer de nouveaux et créer un réseau d'îlots de fraîcheur. Elle s'articule sur trois objectifs principaux : Connaître le capital végétal existant et le préserver, accompagner le réseau d'espace public et les aménagements du domaine privé par une plus forte présence de végétation, réduire l'emprise des surfaces imperméables et valoriser la présence d'îlots de fraîcheur naturels et de l'eau dans l'espace public.
2. D'intégrer cette thématique dans le Plan Directeur Communal, selon document XI « phénomène d'îlots de chaleur » annexé à la présente résolution.

14. Dissolution de l'Association 3 Chêne Culture

Le Président cède la parole à M. da Silva, Conseiller administratif délégué à la culture.

M. da Silva indique que cette affaire a déjà été abordée durant des séances de la commission Culture. Ceux qui siégeaient lors de la dernière législature ont eu tout le loisir de constater l'essoufflement de la structure au fil des années. Le document remis en pièce jointe de l'ordre du jour compile les conclusions du groupe de travail qui a travaillé de longs mois tant sur la situation actuelle de la structure que son avenir. M. da Silva signale que la commune de Thônex était représentée en la personne de M. Noël qu'il remercie pour son investissement. M. da Silva ne peut qu'encourager le Conseil municipal à voter cette résolution qui permettra de tourner définitivement la page sur cette situation difficile. Les conclusions du groupe de travail sont unanimes et les trois Conseillers administratifs dédiés à la culture l'étaient tout autant. C'est dans cet esprit que la résolution présentée au Conseil municipal de Thônex a été présentée à l'identique à Chêne-Bourg il y a deux semaines de cela et qu'elle a été acceptée et elle sera prochainement présentée au Conseil municipal de Chêne-Bougeries.



M. Noël explique que le groupe de travail dont il faisait partie était dirigé par M. Boesinger et a rendu un verdict clair à savoir que la continuation de l'expérience 3 Chêne Culture avec une structure associative était impossible. Il était nécessaire d'y mettre un terme de façon intelligente pour ne pas démolir le passé car cette structure s'est révélée trop lourde à un certain moment et s'est bloquée. Le groupe de travail a essayé de travailler sur le futur avec une structure plus légère et la volonté d'avoir une plateforme intercommunale en matière culturelle, non pas pour faire doublon avec des projets des communes mais pour aller vers plus de synergie et de coopération et défendre des projets portés en leur temps par 3 Chêne Culture, notamment le prix littéraire chênôis (vraie réussite dans ses quatre premières éditions) et d'autres projets divers. Il est donc essentiel de pouvoir rapidement passer par une nouvelle structure et pour cela de dissoudre formellement 3 Chêne Culture comme association. M. Noël a par ailleurs informé régulièrement des travaux du groupe la commission Culture et il ne manquera pas d'informer aussi par la suite de l'avancement des travaux que le groupe espère rapide pour qu'en 2022 les trois communes puissent déjà mettre sur pied un ou deux projets intercommunaux culturels dans la continuité des choses faites par le passé. Les trois communes devraient à présent pouvoir véritablement avancer de façon à remettre en route cette démarche participative avec trois communes en synergie.

M. da Silva précise que lors de la dernière séance de commission, une remarque a été faite quant aux fonds de l'actuelle association. Il est clair que si la dissolution est acceptée par les trois Conseils municipaux, les fonds seront le premier sujet sur lequel les communes se pencheront, à savoir si les fonds doivent rester et être attribués dans le cadre des projets soutenus par la nouvelle plateforme ou s'il doit y avoir une rétrocession réfléchie aux trois communes (la participation n'ayant pas toujours été égale entre les trois communes).

Le Président ouvre le débat.

M. Knörr donne lecture d'une prise de position du groupe UDC :

Le groupe UDC remercie vivement notre exécutif et en particulier notre cher délégué d'avoir empoigné le problème de 3 Chêne Culture ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet. Malheureusement, quelle que soit la forme que prendra la nouvelle structure, elle sera cernée d'un carcan d'obligation. En exergue sera l'impératif, puisqu'elle a été ressuscitée, de justifier son existence.

Dès cet instant, la porte du tout et n'importe quoi ainsi que l'instrumentalisation politique seront grandes ouvertes. Il y a quelques années, invité à une séance de 3 Chêne Culture, j'ai été atterré par les prises de paroles, en particulier celles d'administratifs montés sur leur ergo ignorant vote, droit à la parole, ordre du jour, etc, bataillant dans l'unique but de définir qui tirera à lui le plus gros morceau de couverture et qui paiera quoi. 3 Chêne Culture a été un échec. Les éditions chênôises croulent sous les problèmes. Nous sommes intimement convaincus que dans tous les domaines les 3 Chêne doivent resserrer leurs liens et collaborer mais sans contraintes. Nous pensons qu'une approche plus souple est à privilégier.



C'est pourquoi l'UDC propose l'amendement suivant : supprimer l'ensemble de l'al. 2 et le remplacer par « de mandater le Conseil administratif afin qu'il collabore de gré en gré à l'élaboration de manifestations culturelles avec les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ».

M. da Silva estime que ce qui a motivé la réflexion des trois Conseillers administratifs délégués et du groupe du travail était la nécessité de dépolitiser la structure car cela sautait aux yeux de tous que cette politisation de l'association avait peut-être contribué à son destin funeste. À présent, il s'agit de monter, plus qu'une nouvelle structure (le but n'est pas de se diriger vers une forme juridique), un espace de discussions clairement établi entre professionnels et porté essentiellement par les responsables culturels des trois communes. De fait, le groupe de travail propose de créer des espaces d'échange pour discuter de gré à gré entre les responsables des services culturels afin de développer des projets et d'en reprendre certains déjà lancés par 3 Chêne Culture. Il ne s'agit en aucun cas de se lancer dans une structure avec une forme juridique similaire à 3 Chêne Culture, lourde et avec des RH dédiées. Cela n'est pas l'objectif de la résolution.

M. Noël rassure M. Knörr que la volonté n'est pas de remplacer une structure associative par une autre structure ferme. Le projet se veut flexible avec un fonctionnement simple dans lequel sont parties prenantes les trois services culturels qui collaborent sur un certain nombre de choses. Cela se fait historiquement depuis très longtemps dans les Trois Chêne et cela a beaucoup de sens. Il s'agit de quelque chose de beaucoup plus léger et efficace que la structure de 3 Chêne Culture. Même s'il y aurait une représentation des trois commissions Culture, elle serait plus légère. Elle pourrait être incarnée par une présidence ou une vice-présidence pour faire le relais avec les services culturels et une personne qui s'occuperait d'une petite part administrative afin de réaliser les projets (ce sans engager un nouveau collaborateur mais en prenant une personne déjà engagée dans le domaine culturel). Pour M. Noël, il s'agit d'une façon raisonnable d'avancer et il invite les personnes présentes à lire le projet.

M. Knörr entend M. Noël et son enthousiasme. Cependant, ce qu'il décrit a été décrit à la création de 3 Chêne Culture. M. Knörr pense que le projet sera rapidement rattrapé par la réalité des faits et de la politique et que petit à petit les trois communes se retrouveront exactement dans le même schéma. Le discours que M. Noël donne était exactement le même. Ce dernier expose que les trois communes collaborent déjà étroitement. M. Knörr s'enquiert donc de la nécessité de refaire une nouvelle structure.

D'après M. da Silva, l'explication du document est claire. Il est notamment mentionné sous « forme juridique appellation » que la création d'une fondation dédiée n'est pas adaptée et qu'il s'agit de monter une plateforme, soit un espace d'échange. M. da Silva fait remarquer que cela existe pour d'autres choses. Aujourd'hui, les responsables des services sociaux des communes villes se retrouvent en marge des séances de l'ACG pour discuter de problèmes sociaux propres aux villes et cela n'a pas pour conséquence de créer une entité singulière. Il semblait néanmoins important pour les trois communes des Chêne d'inscrire noir sur blanc cette volonté d'avoir un espace de discussion qui ait une identité propre dans l'idée de développer des projets développés sous le label



chênois. Il est important qu'il y ait une vraie réflexion pensée et portée par ces différentes personnes qui se réuniront. À titre d'exemple, il n'y aura pas de locaux dédiés à la nouvelle structure (contrairement à l'état actuel) ni d'emploi. Il s'agit d'établir un protocole pour forcer l'échange et non pas de créer une plateforme *ad hoc*. M. da Silva répète que la volonté est d'inscrire noir sur blanc l'attachement des trois communes à cette collaboration.

M. Boux de Casson s'interroge sur la manière dont la nouvelle structure sera financée comptablement. Il désire par exemple savoir qui avancera les fonds pour un spectacle donné dans les trois communes.

M. da Silva considère que les termes « établir des rencontres régulières entre les responsables des services culturels et quelques représentants des commissions culture » auraient dû être inscrits dans le document car le terme de « plateforme » semble poser problème. Or, ce terme n'indique rien de matériel. Pour le financement, chaque commune a assuré sa volonté de maintenir les CHF 35'000.- qui étaient jusqu'à présent dévolus à 3 Chêne Culture pour financer les projets dédiés dans le cadre de cette collaboration avec les deux autres communes. Chaque projet fera l'objet d'une estimation financière et d'un partage équitable ou au *pro rata* selon les projets par les trois entités concernées. Le calcul est similaire à celui qui se fait pour d'autres manifestations, par exemple pour la manifestation sur la voie verte avec Antigél où le financement a été réparti entre les trois communes. Ceci pourrait être un exemple d'activité qui pourrait être menée par la nouvelle structure. Pour M. da Silva, le financement n'est pas un problème. Il s'agit simplement de créer un espace d'échange où les communes peuvent développer des projets et discuter ensuite d'une répartition financière sur la base des CHF 35'000.- que chaque commune aura de toute façon prévu. Le prix littéraire serait à partager entre les trois communes de façon égale et l'entretien des boîtes à livres pourrait être partagé selon un *pro rata* de boîtes ou un partage divisé par trois. Comptablement, cela ne semble pas compliqué.

M. Knörr entend les propos de son préopinant et se réjouit d'avoir tort. Il a constaté qu'à chaque fois qu'il y avait un partage à faire il y avait toujours des discussions, des chicaneries et des manœuvres florentines. Il prend pour exemple les éditions chênoises. M. Knörr serait heureux de se tromper.

M. da Silva met en lumière que les éditions chênoises sont une association indépendante et subventionnée par la commune mais où ni les responsables culturels ni les Conseils administratifs ne siègent, ce qui n'est pas du tout le cas de la nouvelle structure. De l'avis de M. da Silva, la comparaison est malheureuse. M. da Silva prendrait plutôt l'exemple de la soirée citoyenne chênoise, des 1^{er} août ou des collaborations pour le prix littéraire. M. da Silva n'a pas l'impression que créer un espace de discussion et de développement de projet soit si compliqué que cela, sachant qu'un certain nombre de garde-fous ont été mis en place, notamment la dépolitisation de la structure en retirant le droit de veto des trois Conseillers administratifs et des Conseillers municipaux. La volonté est d'avoir un outil porté par les responsables des services culturels et de renforcer cette collaboration en développant une identité propre.



M. Noël s'inquiète de la chose suivante : l'idée est que la culture chenoise, soit les liens forts avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, existe dans toute une série de domaines et qu'il y ait un label commun de la culture proposé par les Trois Chêne. À moins de considérer les deux communes voisines comme des ennemies, il n'y a pas de raison d'être inquiet mais plutôt fier de ce côté intercommunal qui existe sur des projets déjà connus comme le prix littéraire. Des projets pourront être réalisés sous le contrôle de professionnels. Au sens de M. Noël, cela peut être relativement efficace et les trois communes pourront remettre en avant la communauté culturelle qui était mise en veilleuse au cours des derniers temps. Il n'y a donc pas de soucis à se faire à moins de vouloir faire des projets proprement communaux mais M. Noël imagine que ce n'est pas le désir de M. Knörr.

M. Knörr ne se laissera pas entraîner sur un terrain où il y aurait une opposition entre les communes. M. Knörr a toujours pensé chenois. Il relève simplement qu'il y avait déjà une collaboration et il s'interroge sur le besoin de refaire quelque chose puisque cela existe déjà. Si la volonté est d'avoir une étiquette chenoise, M. Knörr suggère de collaborer au gré en gré. M. Knörr réitère ensuite qu'il ne se laissera pas attirer sur le terrain d'animosités intercommunales. Le cas proposé prend simplement plus de temps car tout le monde doit trouver son compte.

Mme Tercier se questionne quant à la garantie que Chêne-Bougeries participera financièrement au projet, ce à quoi M. da Silva répond que Mme Garcia Bedetti s'est engagée à présenter cette résolution au Conseil municipal. Le stade est à présent celui de la dissolution et M. da Silva perçoit mal que le Conseil municipal puisse s'opposer à cela. L'intention de Chêne-Bougeries était assez claire vu que le montant de la subvention de 3 Chêne Culture figure au budget 2022, ce qui montre la volonté de continuer de financer des projets chenois sous le nouvel outil qui émanera des réflexions du groupe de travail.

La parole n'étant plus demandée, le Président cède la parole à M. Stark pour une lecture du projet tel que prévu. Le Président donne ensuite lecture de la proposition d'amendement de l'UDC avancée par M. Knörr et la met au vote :

- **Par 14 voix contre, 8 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal refuse l'amendement proposé par M. Knörr.**

Le Président met ensuite la résolution au vote :

- **À l'unanimité des voix (24), le Conseil municipal accepte la résolution.**

Résolution

Dissolution de l'association 3 Chêne Culture

Le Conseil municipal



- considérant que, dans sa formule actuelle, l'association 3 Chêne Culture ne remplit plus les buts décrits à l'article 2 de ses statuts,
- vu que l'association n'a plus d'activité depuis 2018,
- considérant les conclusions du groupe de travail du 19 octobre 2021,
- considérant la nécessité de créer une nouvelle structure,
- vu l'article 25 des statuts de l'association,
- vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 37 du règlement du Conseil municipal,
- sur proposition du Conseil administratif,

décide

Au vote :

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. d'approuver la dissolution de l'association 3 Chêne Culture au 1^{er} janvier 2022,
2. de mandater le Conseil administratif pour créer, en collaboration avec les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, une nouvelle structure durant le 1^{er} semestre 2022.

15. Propositions du Conseil administratif

Pas de propositions du Conseil administratif.

16. Questions écrites

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller Administratif délégué à l'urbanisme pour qu'il donne lecture de la réponse à la question de M. Noël du 12 octobre 2021 concernant le nom du quartier de Belle-Terre.

Question

Paradoxe du nom « Belle-Terre » utilisé pour le nouveau quartier, situé sur les Communaux d'Ambilly au nord de la commune de Thônex.

Suite à l'inauguration du nouveau quartier dit de «Belle-Terre», je me permets de revenir sur le nom choisi, qui a été répété si souvent lors de cette soirée officielle d'inauguration et de fête. Il me semble en effet qu'on se trouve en face d'un paradoxe à vouloir appeler « Belle -Terre » un quartier situé dans un espace qui justement n'a plus vraiment de belle terre que le nom. Un nom qui résonne étrangement à l'heure des crises écologiques multiples de notre temps.

Vouloir rappeler le passé des Communaux d'Ambilly avec une expression généraliste - qui révèle surtout la transformation que l'urbanisation intensive fait à l'environnement - me semble discutable. Bien sûr le quartier est là, les projets en cours de réalisation, je ne remets pas cela en question et ma critique ne porte sur le choix du nom.



Lors d'un petit sondage fait il y a quelques années pour trouver un nouveau nom aux Communaux d'Ambilly, j'avais tenté - sans effet apparemment - d'attirer l'attention sur l'aspect paradoxal de l'expression « Belle-Terre » qui circulait. En participant modestement à la soirée d'inauguration du quartier du vendredi 17 septembre dernier, tout cela m'est vivement revenu à l'esprit...

C'est pourquoi je souhaite ce soir interpeler le Conseil administratif (CA) avec les questions suivantes:

1. Le CA se rend-t-il compte du caractère paradoxal et peu identitaire du nom du nouveau quartier dénommé « Belle-Terre » ?
2. Quel a été le processus de décision qui a finalement mené au choix de ce nom et quelle part le CA a-t-il pris dans ce choix ?
3. Le CA envisagerait-il de considérer l'opportunité d'utiliser un autre nom pour nommer le nouveau quartier ?
4. Dans le cas où le CA répondrait par la négative à la question qui précède, le CA envisage-t-il des mesures de gestion environnementales qui permettraient de donner un sens écologique et agricole approfondi à certaines zones du nouveau quartier pour que le nom « Belle-Terre » puisse trouver une certaine crédibilité ?

Je remercie par avance le CA pour l'intérêt qu'il portera à ces questions, qui au-delà de la sémantique touchent aussi au sens profond de l'évolution de notre monde.

Réponse

L'appellation Belle-Terre trouve son origine dans un processus qui a débuté en février 2018 par la mise au concours d'un mandat de communication. A l'issue du processus d'évaluation le cabinet Blossom a été retenu.

Le mandat était clairement défini à savoir de trouver une nouvelle identité pour la naissance de ce quartier ainsi que tout le travail de graphisme correspondant.
Bien évidemment le Conseil Administratif a été associé à ce processus.

Le nom de Belle Terre : lorsque l'on choisit un nom il n'y a certes pas de vérité absolue il doit y avoir par contre une conviction.

A eux deux les mots Belle et Terre ouvrent un champ (...) lexical qui est en totale adéquation avec ce nouveau quartier.

La Terre comme un témoignage de ce qui fut, qui est et qui sera. En effet, deux autres étapes viendront compléter le développement de ce site. Aujourd'hui les espaces publics sont déjà figés et les larges césures vertes ainsi que tout le périmètre recevant les noues paysagères, les promenades, les espaces de jeux resteront à jamais des espaces de pleine terre dans une très forte proportion.

La Terre comme la gestion qui en a été faite durant le chantier à savoir sa réutilisation sur site afin d'éviter la valse des camions.

La Terre, celle qui a été également réutilisée pour la création d'un parc urbain de plus d'un hectare.

Enfin Belle-Terre comme clin d'œil à sa voisine Belle-Idee, l'avenue Bel-Air dont la filiation sonne comme une évidence.

Au vu de ce qui précède la question de savoir si un autre nom pour ce quartier devrait être choisi semble entendue.

Pour terminer sur la crédibilité de ce nom qui pourrait être mise en doute sur sa gestion environnementale, sens écologique etc...

Le quartier Belle Terre sera à plus de 90% chauffé par de l'énergie renouvelable fournie par des sondes géothermiques (avec un système de fonctionnement inversé en été qui rafraîchit les logements tout en « rechargeant » la terre en profondeur afin d'éviter un assèchement thermique



de l'ensemble), des panneaux photovoltaïques en toiture de la plupart des bâtiments (dont notre groupe scolaire).

Le quartier est doté d'un concept mobilité très novateur avec le choix de n'avoir aucun véhicule en surface de donner une priorité très forte à la mobilité douce et aux transports en commun. Le système d'écoulement et de gestion des eaux permet de ne pas saturer le réseau existant tout en créant un petit biotope.

Tous ces aménagements dont la liste n'est pas exhaustive constituent le génome de ce quartier qui est non seulement crédible dans son identité mais également exemplaire dans sa création.

Au nom du Conseil Administratif

Pascal Uehlinger
Conseiller Administratif délégué

M. Noël remercie le Conseil administratif pour sa réponse qu'il lira attentivement. S'il y a un intérêt, il reviendra dans le débat.

Le Président donne la parole à M. da Silva, Conseiller Administratif délégué à la mobilité pour qu'il donne lecture de la réponse à la question de M. Boux de Casson du 12 octobre 2021 qui concerne le parking pour personnes handicapées.

Question

Concerne : Parking pour personnes handicapées

Il y a devant l'école du Pont-Bochet quelques places de parking. Mais il n'est pas prévu de places de parking pour les handicapés. Or, il apparaît qu'il y aurait un jeune écolier handicapé que les parents viennent chercher en voiture. Serait-il possible de réserver une place pour les personnes handicapées ? Au besoin, cette place pourrait être réservée seulement en début et fin de journée?

Une situation semblable existe au niveau de la nouvelle école Belle-Terre où seul un emplacement dépose-minute est prévu.

Réponse

Actuellement une analyse et une réflexion autour du stationnement dans le périmètre des écoles est en cours et une réponse plus complète sera donnée lors d'une séance du conseil municipal ultérieure.

Au nom du Conseil Administration

Bruno da Silva
Conseiller Administratif délégué

M. da Silva complète la réponse. Les deux situations mentionnées dans la question ne sont jamais parvenues à l'administration ou à M. da Silva. La commune pourrait



envisager des solutions *ad hoc* temporaires en attente du développement d'un plan plus standardisé issu de la réflexion sur le stationnement scolaire. Pour l'instant, la commune veut éviter du bricolage et préfère passer par des solutions standardisées.

M. Boux de Casson le remercie pour sa réponse.

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Maire et Conseiller Administratif délégué aux travaux pour qu'il donne lecture de la réponse à la question de M. Boux de Casson du 12 octobre 2021 concernant les fontaines à eau pour les enfants.

Question

Concerne : Fontaine à eau pour les enfants.

Le samedi 28 août dernier, répondant à l'invitation de la Maison des Quartiers, j'ai pris plaisir à visiter le Terrain d' Aventures organisé au quartier Curé-Desclouds. Puis, en parlant avec le gérant du restaurant de ce quartier : « Le 26 », il m'a confié que régulièrement les enfants viennent lui demander un verre d'eau.

D'où ma question : pourrait-on envisager l'installation d'une fontaine à eau en haut de l'école du Bois-des-Arts ?

Réponse

Actuellement des travaux de réhabilitation du préau de l'école du Bois-des-Arts ont lieu et nous avons pris contact avec l'entreprise qui est en charge des travaux pour nous présenter une proposition d'intégration d'une fontaine.

Nous devons donc analyser l'aspect financier de cette demande mais également l'emplacement proposé qui idéalement pourra se trouver à proximité d'une conduite d'eau afin d'éviter des travaux de fouilles trop importants.

La décision sera prise en fonction de ces deux éléments et sera communiquée ultérieurement.

Au nom du Conseil Administratif
M. KILCHER
Maire

M. Boux de Casson le remercie et note que dès que la possibilité d'ajouter une fontaine à eau est évoquée, d'autres demandes de la sorte viennent. M. Boux de Casson réalise qu'il faudrait qu'un budget soit réfléchi.

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Maire et Conseiller Administratif délégué aux espaces publics pour qu'il donne lecture de la réponse à la question de M. Knörr du 12 octobre 2021 concernant le tri des déchets.



Question

Lors de la séance de la commission « Espaces publics » du 16 septembre 2021, nous avons appris que dans le cadre de l'opération conduite pour inciter aux tris après contrôles, cinq dénonciations avaient été délivrées.

- Quels sont les motifs de ces dénonciations ?
- Quels types de procédures ont été employés pour aboutir à ces dénonciations ?
- Quelles bases légales ont été utilisées pour établir ces dénonciations ?
- La personne qui a constaté l'incivilité, l'infraction était-elle dûment assermentée ?
- La personne qui a constaté l'incivilité a-t-elle observé le coupable commettre l'incivilité, l'infraction.

Réponse

Visiblement il y a eu une incompréhension lors de la séance espaces publics du 16 septembre 2021. En effet, il a été expliqué que le service des espaces publics a mené une opération de contrôle du tri des déchets ménagers par le biais de notre prestataire. Lors de cette opération, il a été constaté que cinq ménages ne procédaient pas au tri de leurs déchets.

Compte tenu qu'il s'agissait d'une phase de test de 2 mois, mise en place dans les quartiers Verchères et Bois-Des-Arts, et qui consiste à contrôler le tri lors du vidage des conteneurs d'ordures ménagères par notre prestataire, cela n'a pas donné lieu à des verbalisations mais cette constatation nous a incité à installer un autocollant sur les containers afin d'inciter les personnes à bien trier leurs déchets.

Lorsqu'il y a des contrôles qui se font dans le cadre du règlement communal sur les déchets, la procédure passe par le service de la police municipale en application dudit règlement et c'est celle-ci qui procède à la mise à l'amende des contrevenants. Nous avons donc affaire à du personnel assermenté.

Au nom du Conseil Administratif

M. KILCHER
Maire

M. Knörr est ébloui par la qualité de la réponse. Il se déclare satisfait qu'aucun procès-verbal n'ait été établi étant donné qu'actuellement aucune base légale autoriserait de sanctionner le non-tri des déchets. Même si les communes ont le droit d'édicter des règlements plus stricts que les lois cantonales, il n'y a pas d'interdiction du tri des déchets et il n'est donc pas possible de réprimer cela. Par ailleurs, M. Knörr est satisfait de savoir que ce sont des mesures administratives et non des mesures pénales comme M. Hodgers voulait le faire avec des amendes d'ordre. M. Knörr ajoute que les procédures administratives sont très chronophages. Par exemple, si des pelures de pomme de terre se trouvent dans le container d'un restaurant, la lettre serait envoyée au gérant, à la serveuse ou au propriétaire. En sus, si le container était sur la voie publique, ce serait le concessionnaire voirie qui devrait être amendé. Enfin, M. Knörr résume que pour pouvoir introduire une procédure, il faut avoir observé la personne commettre le fait répréhensible (autrement dit le fait de ne pas trier ses déchets).



Le Président donne la parole à M. Kilcher, Maire et Conseiller Administratif délégué aux espaces publics pour qu'il donne lecture de la réponse à la question de M. Knörr du 12 octobre 2021 concernant la bureautique.

Question

Il est loin le temps jadis où une IBM à boule représentait le summum de la bureautique. Les machines à écrire avec bien d'autres objets qui ont jalonné le quotidien de la fin du 20ème siècle ont rejoint les baladeurs (walkmans) et autres fax dans les expositions des musées.

Le raz-de-marée de l'informatique a tout balayé. Nous utilisons nos ordinateurs, tablettes, ou autres téléphones mobiles, jours et nuits au travail, dans nos loisirs etc.

Aucune administration ne saurait se passer de tous ces merveilleux outils, cependant chaque médaille peut avoir son revers.

Questions:

Dans l'ensemble du matériel qui forme le parc informatique de notre commune quels types d'appareils sont loués, lesquels sont achetés ?

Combien sont-ils dans chaque catégorie ?

Concernant le matériel acquis, lorsque le couperet de l'obsolescence programmée tombe quelles filières d'éliminations, de recyclage sont privilégiées ?

Quelles sont les précautions prises afin qu'aucune donnée sensible ne s'échappe lors du remplacement d'un appareil ?

Réponse

Dans l'ensemble du matériel qui forme le parc informatique de notre commune quels types d'appareils sont loués, lesquels sont achetés ?

Nous louons trois machines multifonction, qui sont des copieurs A3/A4, équipés d'une fonction de numérisation (scanner) intégrée. Le contrat de location est de 5 ans au terme duquel les machines sont habituellement remplacées.

Les autres machines de notre parc informatique PC / laptops et les imprimantes ont été achetées.

Combien sont-ils dans chaque catégorie ?

Notre parc de machines informatiques se compose de :

- 114 PC / laptops ;
- 47 Imprimantes ou machines multifonction (dont trois louées).

Concernant le matériel acquis, lorsque le couperet de l'obsolescence programmée tombe quelles filières d'éliminations, de recyclage sont privilégiées ?

Les anciens PC sont systématiquement démontés et les unités de stockages retirés (disques durs ou unités de stockage SSD). Ceux-ci sont détruits par notre service de voirie (à la masse ou avec une perceuse).

Les machines sont ensuite éliminées gratuitement puisque nous avons déjà payé la taxe d'élimination.



Quelles sont les précautions prises afin qu'aucune donnée sensible ne s'échappe lors du remplacement d'un appareil ?

Tout d'abord, peu d'informations sont enregistrées sur les machines puisque l'essentiel des fichiers de travail est stocké sur le réseau intercommunal. Il n'est toutefois pas exclu que certains mots de passe enregistrés dans les navigateurs ou des fichiers téléchargés puissent se retrouver inscrits au cœur des PC. Il faut également savoir qu'aujourd'hui, un logiciel de cryptage est installé sur les machines et qui limite les possibilités de réutilisation du disque dur et réduit les risques de divulgation des données.

Toutefois, afin d'éviter tout risque de pertes de données, nous éliminons nous-même les disques durs et les détruisons physiquement lors du remplacement de nos PC.

Au nom du Conseil Administratif

M. KILCHER
Maire

17. Propositions individuelles

- Votations du 28 novembre 2021

M. Stark rappelle qu'il est président du local de vote. Or, des manifestations se sont déroulées en Ville de Genève sur les votations du 28 novembre. M. Stark demande si le Conseil administratif pourrait envisager de mettre à disposition un ou deux APM durant la période de ces votations compte-tenu que la vice-présidence ne rassure pas M. Stark pour l'instant. En effet, M. Stark ne peut pas faire la police tout seule.

M. Kilcher laisse M. Stark libre de ses propos concernant les compétences de sa vice-présidence. Pour la police municipale, M. Kilcher aura une bilatérale le jeudi suivant la présente séance avec la police municipale. Dans la mesure où les plannings de la semaine sont déjà établis, les disponibilités seront étudiées et M. Kilcher tiendra M. Stark au courant quant aux ressources de la police qui pourraient être présentes ou mutualisées avec Chêne-Bourg au local de vote.

- Stocks de produits sanitaires

M. Kilcher confirme à M. Knörr que la commune dispose d'une réserve de désinfectants et de masques pour faire face à une situation qui se détériorerait rapidement.

- Mobilité douce cycliste

M. Bickel met en avant que figure désormais dans le budget 2022 un montant de CHF 30'000.- pour favoriser la pratique du vélo à Thônex. Le soussigné ne peut que se réjouir de cette adjonction. Cela fait naturellement suite à la résolution « Pour une stratégie vélo » votée le 12 octobre dernier par le Conseil municipal. Reste maintenant à mettre en œuvre cette stratégie et à trouver un mode de subventionnement adéquat. M. Bickel désire savoir comment le Conseil administratif voit la chose et s'il pourrait donner des pistes pour nourrir des réflexions lors de la prochaine séance de la commission Mobilité. En 2019, 17 communes favorisaient financièrement la mobilité douce cycliste, notamment Chêne-Bougeries (M. Bickel ne sait toutefois pas comment).

M. da Silva déclare qu'il viendra en commission Mobilité avec des propositions. Il ne lui a pas semblé pertinent d'ouvrir le débat au Conseil municipal comme il devait porter sur



des intentions politiques du budget. La commission Mobilité aura le loisir de discuter de réflexions pratiques et opérationnelles lors de sa prochaine séance.

- Nomenclature

M. Nicolet félicite M. Kilcher sur les dénominations de la voie verte qui ont été acceptées par le Conseil d'État le 17 novembre. Le processus était rapide car la commission des Espaces publics a accepté les propositions de nom en date du 16 septembre.

M. Kilcher souligne l'importance que la commune porte notamment dans le programme culturel de « Thônex une ville en extension » d'utiliser le premier semestre de l'année prochaine pour organiser une inauguration collective de l'ensemble des nouveaux parcs, esplanades et tronçons de la voie verte qui profitent dorénavant d'un nom avec l'arrêté du Conseil d'État. Il est également intéressant pour Thônex qu'une histoire soit apportée à la commune. De plus, en baptisant des noms de l'espace public avec le nom de personnalités qui ont vécu sur la commune et/ou qui ont contribué à la vie culturelle ou politique genevoise et qui avaient un lien fort avec Thônex, cette dernière fait partie intégrante de tout l'espace culturel genevois. Il s'agit d'une évolution pour entrer dans l'histoire en apportant des noms de personnalité. M. Kilcher ne peut que se réjouir de la rapidité avec laquelle le Conseil d'État a validé ces noms. Il remercie l'historien qui a été mandaté ainsi que M. Fortuna qui a coordonné les travaux. Au mois de mai 2022, la commune aura en principe l'occasion d'officialiser l'ensemble des noms de ces espaces.

- Police et sécurité sur la commune

M. Menoud aimerait connaître la date de la prochaine commission Sécurité territoriale car il y a beaucoup d'insécurité sur le territoire de la commune. Il y a quelques jours, une agression armée a eu lieu au quartier du Curé-Desclouds. Or, il a fallu attendre l'intervention de la police cantonale car le poste de la police municipale de Thônex n'est pas ouvert le samedi.

M. da Silva pense qu'il y a mépris sur la commission idoine car, à moins que des problèmes se résolvent par l'intervention des pompiers, de la protection civile ou de l'armée, cela ne concerne pas la commission Sécurité territoriale. M. da Silva considère que cela pourrait peut-être relever de la commission Sécurité publique. En revanche, il juge que ces problématiques touchent surtout la police cantonale et qu'elles pourraient être difficilement abordées en commission municipale.

M. Kilcher ajoute que cela a été une discussion de début de semestre avec le président de la commission Sécurité publique. Dans un contexte qui était lié à la réorganisation du service de la police, il a été jugé opportun notamment par un souhait initié par des commissaires d'avoir une commission jointe Sociale et Sécurité. Il avait été proposé, en raison de la réorganisation de la police municipale au mois de septembre, de reporter cette commission au début du second semestre 2022 (le calendrier du prochain semestre sera établi sous peu). Selon M. Kilcher, le point de Mme Menoud est très juste et une commission de Sécurité publique pourrait être prévue au mois de janvier 2022 afin de traiter de ses remarques. Toutefois, comme le disait M. da Silva, la réalité de la police dans le Canton est que la force régalienne sur la sécurité publique est encore (peut-être malheureusement) dans les mains de la police cantonale. La police municipale dispose de peu de moyens et elle est dédiée à la prévention, à un travail de proximité, à la discussion et à la concertation. Mme Menoud évoquait un certain degré de violence. Or, la police cantonale est en première ligne pour de tels événements. M. Kilcher en discutera toutefois volontiers en commission Sécurité publique au début de l'année 2022. En ce



qui concerne la réalité opérationnelle et la réponse que peut donner la police municipale à une telle criminalité, M. Kilcher n'est pas certain que Thônex ait la réponse.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 22h34. Un verre d'amitié est proposé à la salle des Peupliers selon les conditions sanitaires en vigueur.

Le 6 décembre 2021/PHG/cck